

# Revenus Régionaux en Belgique et soldes régionaux de revenus en provenance du reste du monde

F. Caruso\*, D. Delaunoy, C. Ernaelsteen, M. Mignolet  
et M.-E. Mulquin

Octobre 2016

\*F. Caruso est chargé de recherche à l'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique (*IWEPS*), tous les autres auteurs sont membres du Centre de recherches en Economie Régionale et Politique Economique (*CERPE*).

Department of Economics  
Working Papers  
Série Politique Economique  
N°85 - 2016/05

Document téléchargeable sur : [www.unamur.be/cerpe](http://www.unamur.be/cerpe)  
Contact : [cerpe@unamur.be](mailto:cerpe@unamur.be)



---

# Revenus Régionaux en Belgique et soldes régionaux de revenus en provenance du reste du monde

---

F. CARUSO, D. DELAUNOY, C. ERNAELSTEEN, M. MIGNOLET ET M.-E. MULQUIN  
Centre de recherches en Economie Régionale et Politique Economique (*CERPE*) – UNamur  
OCTOBRE 2016

## ABSTRACT

Pour mesurer l'activité économique d'un territoire, l'indicateur le plus souvent utilisé est celui du produit intérieur. Cet indicateur mesure la production des agents économiques sur base du lieu de création de la valeur ajoutée. Cependant, il est intéressant de quantifier également la production sur base du lieu de résidence des facteurs de production. Pour ce faire, la production est approchée au travers des revenus des facteurs travail et capital engendrés par l'activité productive et revenant aux agents qui détiennent ces facteurs.

En Belgique, les résultats régionaux découlant des deux approches diffèrent sensiblement suite aux importants mouvements interrégionaux de facteurs que ce soit du travail ou du capital.

Fruit de la collaboration de trois chercheurs du Centre de recherches en Economie Régionale et Politique Economique (*CERPE*), Delphine Delaunoy, Christophe Ernaelsteen et Marie-Eve Mulquin sous la direction du Professeur Michel Mignolet, et de Frédéric Caruso, chargé de recherche à l'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique (*IWEPS*), ce cahier de recherche propose une approche méthodologique commune du sujet qui exploite l'information statistique actuellement disponible de façon à élaborer des séries de revenu régional sur la période 2005-2013. Les calculs se basent sur les derniers comptes nationaux et régionaux compatibles entre eux. Les premiers datent d'octobre 2015 et les seconds, de février 2016.

En comparant les estimations des revenus régionaux établis au lieu de domicile des détenteurs des facteurs de production avec les données de produit régional comptabilisées au lieu de création de la valeur ajoutée, nous observons que la production localisée sur les territoires flamand et wallon est bien inférieure aux revenus perçus par les unités résidentes de ces deux régions. L'inverse est vrai pour Bruxelles. L'explication tient aux importants mouvements interrégionaux de facteurs travail et capital générateurs de revenus en dehors du territoire régional.

## Table des matières

<b>Introduction</b>	<b>3</b>
<b>1. Les revenus nationaux nets au coût des facteurs (<math>RNN_{cf}</math>)</b>	<b>5</b>
<b>2. Revenus régionaux sectoriels et produits régionaux, nets et au coût des facteurs : méthodologie de calcul</b>	<b>7</b>
<b>2.1. Revenus régionaux nets au coût des facteurs</b>	<b>7</b>
<b>2.2. Produits régionaux nets au coût des facteurs (<math>PRN_{cf}</math>)</b>	<b>12</b>
<b>2.3. Evolution comparée des <math>RRN</math> et des <math>PRN_{cf}</math></b>	<b>14</b>
<b>3. Détermination des revenus nets des facteurs régionaux en provenance du reste du monde : méthodologie de calcul</b>	<b>18</b>
<b>4. Revenus nets régionaux des facteurs en provenance du reste du monde : résultats et commentaires</b>	<b>20</b>
<b>5. Conclusion</b>	<b>22</b>
<b>Bibliographie</b>	<b>24</b>

## Introduction

Pour mesurer l'activité économique d'un territoire, l'indicateur le plus souvent utilisé est celui du produit intérieur. Cet indicateur mesure la production des agents économiques sur base du lieu de création de la valeur ajoutée. Cependant, il est intéressant de quantifier également la production sur base du lieu de résidence des facteurs de production. Pour ce faire, la production est approchée au travers des revenus des facteurs travail et capital engendrés par l'activité productive et revenant aux agents qui détiennent ces facteurs.

En Belgique, les résultats régionaux découlant des deux approches diffèrent sensiblement suite aux importants mouvements interrégionaux de facteurs que ce soit du travail ou du capital.

Par le passé, le Centre de recherches en Economie Régionale et Politique Economique (*CERPE*) a élaboré diverses publications à ce propos<sup>1</sup>. Récemment, l'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique (*IWEPS*) a également consacré une section de son Rapport sur l'Economie Wallonne au même sujet<sup>2</sup>.

Dans ce cahier, les auteurs, Delphine Delaunoy, Christophe Ernaelsteen et Marie-Eve Mulquin sous la direction du Professeur Michel Mignolet pour le *CERPE* et Frédéric Caruso de l'*IWEPS*, proposent une approche méthodologique commune qui exploite l'information statistique actuellement disponible, de façon à élaborer de nouvelles séries de revenu régional sur la période 2005-2013. Les calculs se basent sur les derniers comptes nationaux et régionaux publiés par l'Institut des Comptes Nationaux (*ICN*). Ceux-ci sont établis selon le Système Européen des Comptes (*SEC*) 2010 et sont compatibles entre eux. Les premiers datent d'octobre 2015 et les seconds, de février 2016.

Notons d'emblée que les revenus et la production peuvent être exprimés en termes bruts (à savoir amortissements inclus) ou en termes nets (amortissements exclus). Par ailleurs, ils peuvent se mesurer au coût des facteurs, à savoir hors impôts sur la production et les produits ou, au contraire, aux prix du marché en incluant ces impôts.

Les concepts de revenu et de production en termes nets et au coût des facteurs seront utilisés dans ce cahier. On parlera donc respectivement de  $RRN_{cf}$  et de  $PRN_{cf}$ <sup>3</sup>.

Par différence entre ces deux concepts, on peut dériver, pour chaque région, les revenus de facteurs travail et capital en provenance du reste du monde, à savoir, dans le cas de la Belgique, des deux autres régions et de l'étranger pris dans leur ensemble. L'utilisation de concepts nets et au coût des facteurs permet de mettre en évidence les revenus de facteurs qui dépendent uniquement de leur contribution à la production puisque les éventuels mouvements d'amortissements, d'impôts sur la production et d'impôts sur les produits entre les différents territoires sont ignorés.

Les revenus régionaux ne sont estimés par l'*ICN* que pour le secteur des ménages. Pour approcher les revenus des autres secteurs, il faut donc poser certaines hypothèses afin de ventiler, par région, les revenus sectoriels nationaux.

La contribution présente, tour à tour, les revenus nets sectoriels nationaux afin de fixer l'ordre de grandeur des éléments à régionaliser et met en évidence les principaux problèmes qu'un tel

---

<sup>1</sup> Voir par exemple, BASSILIERE et al. (2003) et CHAIDRON et al. (2008).

<sup>2</sup> CARUSO (2016).

<sup>3</sup> Notons que dans les Comptes Nationaux de l'*ICN*, le *PIB* est généralement, en l'absence de plus de précisions, relaté en termes bruts et aux prix du marché.

exercice de ventilation soulève (Section 1). L'estimation des revenus régionaux nets ( $RRN_{cf}$ ) et des produits régionaux nets ( $PRN_{cf}$ ) font l'objet de la section 2. Ces résultats permettent de mettre en évidence les flux nets de revenus de facteurs en provenance du reste du monde pour chaque région (Section 3 pour la méthode de calcul et Section 4 pour les estimations). Suit une conclusion et quelques réflexions relatives au développement de l'optique des revenus dans la comptabilité régionale officielle.

## 1. Les revenus nationaux nets au coût des facteurs ( $RNN_{cf}$ )

Le tableau 1 reprend pour chacun des secteurs de la comptabilité nationale les  $RNN_{cf}$ <sup>4</sup> pour l'année 2013 dans le but de mettre en évidence l'importance relative des montants à régionaliser. Les secteurs considérés sont les suivants : Ménages, Sociétés non financières (*SNF*), Sociétés financières (*SF*), Administrations publiques, et *ISBLSM*<sup>5</sup>.

Tableau 1 : Revenus nationaux nets sectoriels au coût des facteurs, 2013, valeurs nominales en millions d'euros

	Ménages	<i>SNF</i>	<i>SF</i>	<i>SNF + SF</i>	Administrations publiques*	<i>ISBLSM</i>
Excédent net d'exploitation (1)	7.163	39.114	6.200	45.314	49	0
Revenu mixte net des ménages (2)	22.673	-	-	-	-	-
Revenus de la propriété :						
Reçus par (3)	32.046	27.818	46.773	74.591	5.249	160
Payés par (4)	2.670	49.190	45.987	95.177	13.468	31
Revenus nets de la propriété (3) – (4)	29.375	-21.372	786	-20.587	-8.219	129
Rémunérations perçues par les salariés (5)	207.656	-	-	-	-	-
$RNN_{cf} = (1) + (2) + (3) - (4) + (5)$	266.868	17.742	6.986	24.728	-8.170	129

\* Afin de construire une notion de revenu au coût des facteurs, les impôts sur la production et les produits, nets des subsides, ne sont pas considérés comme partie intégrante du revenu des administrations publiques.

Sources : ICN et calculs des auteurs.

Lorsqu'il s'agit de ventiler, par région, de tels montants, la comptabilité régionale fournit divers éléments exploitables : tout d'abord, le  $RNN_{cf}$  du secteur des ménages selon le lieu du domicile est estimé par l'ICN. Pour ce qui est des autres secteurs, les excédents nets d'exploitations (*ENE*) régionaux peuvent être régionalisés sur base de la différence entre la valeur ajoutée brute sectorielle aux prix de base ( $VAB_{pb}$ <sup>6</sup>), la rémunération des salariés payée par le secteur, les impôts nets sur la production et la consommation de capital fixe (*CKF*). Les deux premiers termes sont disponibles comme tels dans la comptabilité régionale. Le partage des impôts nets sur la production ne pourra se faire que moyennant certaines hypothèses. Enfin, la ventilation des amortissements sectoriels nationaux s'effectuera au travers de clés de dépréciation élaborées par le *CERPE*<sup>7</sup>.

La plus grosse difficulté pour estimer les  $RNN_{cf}$  des secteurs autres que celui des ménages réside dans la ventilation régionale des revenus de la propriété de ces secteurs.

Notons toutefois que le problème est de peu d'importance pour le secteur des *ISBLSM* étant donné la faiblesse des montants concernés.

Pour ce qui est des administrations publiques, les revenus nets de la propriété sont largement négatifs en raison de l'importance des intérêts de la dette publique fédérale. Conceptuellement, aucune

<sup>4</sup> Dans le système de Comptabilité nationale le  $RNN$  correspond au « solde des revenus primaires ».

<sup>5</sup> Institutions sans but lucratif au service des ménages.

<sup>6</sup> La  $VAB_{pb}$  tient compte des impôts et subventions sur la production mais pas des impôts et subventions sur les produits. Par souci de concision, la dénomination « impôts nets » sera utilisée dans cette contribution pour désigner les impôts dont ont été soustraits les subventions.

<sup>7</sup> Le stock de capital régional est obtenu pour 38 branches selon la technique de l'inventaire permanent sous hypothèse que le taux de dépréciation du capital de chaque branche est identique pour les trois régions au taux national pour la branche. Sur base des stocks de capital régionaux ainsi obtenus, la dépréciation est calculée par application, pour chaque secteur, du taux de dépréciation sectoriel national.

clé de partage de ces intérêts ne s'impose. En cas de défédéralisation de la dette publique fédérale, le partage sera le résultat d'une négociation dont l'issue est bien entendu imprévisible.

Pour ce qui est de la ventilation régionale des revenus de la propriété des sociétés, tant reçus que payés par ces sociétés, aucune information n'est disponible à ce jour et des hypothèses devront être posées quant au comportement régional des sociétés en matière de prêt, d'endettement et de distribution des dividendes.

## 2. Revenus régionaux sectoriels et produits régionaux, nets et au coût des facteurs : méthodologie de calcul

### 2.1. Revenus régionaux nets au coût des facteurs

La méthodologie utilisée entend estimer le  $RRN_{cf}$  de chacun des secteurs résidents du territoire régional<sup>8</sup>, exclusion faite des taxes nettes sur la production et les produits engrangés par le secteur des administrations publiques. De ce fait, les revenus régionaux dont il est question dans ce cahier sont comptabilisés, rappelons-le, au coût des facteurs. Par souci de concision, l'indice « *cf* » sera ignoré et nous parlerons dans la suite de cette contribution simplement de  $RRN$  pour désigner les revenus régionaux nets au coût des facteurs.

Les secteurs résidents sont indicés comme suit : Ménages (*M*), Sociétés non financières et financières (*S*), Administrations publiques (*AP*) et *ISBLSM* (*J*). Par ailleurs, nous serons amenés à considérer séparément deux sous-secteurs au sein de l'administration publique à savoir l'Entité I reprenant l'administration fédérale et la Sécurité sociale et l'Entité II qui recouvre les administrations décentralisées (Communautés, Régions et administrations locales).

Les principaux sigles utilisés ci-après sont repris, par ordre alphabétique, accompagnés de leur signification :

$CKF$  : consommation de capital fixe ;

$ENE$  ( $EBE$ ) : excédent net (brut) d'exploitation d'unités résidentes ;

$PROPR_{reçus-versés}$  : revenus nets de la propriété de chacun des secteurs résidents ;

$RDN^S$  : revenu disponible net des sociétés ;

$RMixte_{net}$  ( $RMixte_{brut}$ ) : revenu mixte net (brut) des ménages résidents<sup>9</sup> ;

$SAL_{reçus}$  : rémunérations perçues par des salariés résidents d'un territoire quel que soit leur lieu de travail ;

$SAL_{versés}$  : rémunérations versées par des unités résidentes quel que soit le lieu de domicile du salarié ;

$TNP$  : taxes nettes sur la production ;

$TR^S$  : taxes sur le revenu des sociétés ;

$VAB_{cf}$  : valeur ajoutée brute au coût des facteurs ;

$VAB_{pb}$  : valeur ajoutée brute aux prix de base, à savoir taxes nettes sur la production ( $TNP$ ) et consommation de capital fixe ( $CKF$ ) incluses.

La construction du  $RRN$  de chacun des quatre secteurs est considérée tour à tour.

<sup>8</sup> Pour tous les secteurs, hormis celui des ménages, en comptabilité nationale et régionale, le lieu de résidence correspond au lieu de production.

<sup>9</sup> Le revenu des travailleurs indépendants du secteur des ménages est qualifié de revenu mixte. Il s'agit en effet d'un solde d'exploitation qui rétribue indifféremment leur travail et le capital qu'ils mettent à disposition de leur activité professionnelle.



### 2.1.1 RRN du secteur des ménages, $M^{10}$

Les valeurs des *RRN* des ménages sont directement reprises des comptes régionaux des ménages publiés par l'ICN, lequel les estime sur base de l'équation suivante :

$$RRN^M = ENE^M + RMixte_{net} + SAL_{reçus} + PROPR^M_{reçus-versés} \quad (1)$$

### 2.1.2 RRN du secteur des sociétés, $S$

Le *RRN* des sociétés se définit comme suit :

$$RRN^S = ENE^S + PROPR^S_{reçus-versés} = (VAB_{pb}^S - TNP^S - CKF^S - SAL^S_{versés}) + PROPR^S_{reçus-versés} \quad (2)$$

En l'absence de toute information permettant d'évaluer, au niveau régional, les revenus nets de la propriété des sociétés, il faut recourir à des hypothèses quant à leur comportement créditeur et débiteur.

On adoptera une double hypothèse : les sociétés non financières (*SNF*) sont supposées adopter des comportements semblables dans les trois régions en matière de rétention de bénéfices. Cette hypothèse revient à considérer que les bénéfices non distribués des *SNF* se répartissent, par région, de la même façon que leurs bénéfices distribués. Par contre, cette hypothèse ne sera pas retenue pour les sociétés financières (*SF*). Dans ce cas, on considère, en effet, que l'activité financière est l'activité principale de ces sociétés et, en conséquence, que les revenus nets de la propriété qu'elles en retirent doivent être ventilés, par région, au prorata de l'intensité de l'activité financière des *SF* dans chacune des régions, approximée par la *VAB* régionale du secteur.

La mise en œuvre de ces hypothèses est expliquée dans la suite de cette sous-section. La méthodologie s'avère légèrement complexe et le lecteur peut, sans perdre le fil du raisonnement, passer à la lecture de la sous-section 2.1.3.

On adopte, initialement, l'hypothèse de comportements semblables dans les trois régions en matière de rétention des bénéfices ce qui amène à ventiler, par région, les bénéfices non distribués des sociétés au prorata des bénéfices distribués.

Par ailleurs, les bénéfices non distribués peuvent être rapprochés du concept de revenu disponible net (*RDN*) qui, dans le cas des sociétés, correspond à l'équation suivante :

$$RDN^S = RRN^S - TR^S - autres \quad (2a)$$

Où  $TR^S$  indique les impôts sur le revenu des sociétés et où le terme « *autres* » correspond à des transferts nets divers relativement faibles si on le compare aux différents termes qui assurent le passage de la  $VAB_{pb}^S$  au  $RRN^S$ <sup>11</sup>.

Par réarrangement, on peut donc écrire :

$$RRN^S = RDN^S + TR^S + autres \quad (2b)$$

Chacun des termes de droite de cette équation est disponible au niveau national.

---

<sup>10</sup> Notons que l'*ENE* des ménages correspond aux loyers (effectifs ou imputés) - hors frais d'entretien (ou consommation intermédiaire) et hors amortissements - des logements qui, dans le *RRN*, sont répartis en fonction de la région de résidence du propriétaire alors que dans une optique au lieu de production, ces loyers sont affectés à la région où le bien est localisé.

<sup>11</sup> Si on se réfère à la formule (2), on notera que le calcul du *RRN* des sociétés repose, pour une bonne part, sur des clés estimées par les auteurs. Seul le terme  $(VAB_{pb}^S - SAL^S_{versés})$  peut être ventilé selon des clés issues de la comptabilité régionale. Au niveau national, le terme « *autres* » représente, selon l'année considérée, entre 2 à 4% de ce terme.

Comme annoncé, le  $RDN^S$  est ventilé, par région, au prorata des bénéfices distribués comptabilisés au lieu de production.

Ces bénéfices sont ventilés au siège social par le Service public fédéral (*SPF Finances*). Ils ont été réalloués aux trois régions sur base de la localisation de l'emploi dans les sièges d'exploitation.

Cette réallocation a été effectuée sur base du rapport entre l'emploi régional au siège d'exploitation et celui au siège social calculé en recourant aux matrices d'emplois élaborées par l'Office national de sécurité sociale (*ONSS*) qui permettent de classer l'emploi<sup>12</sup> dans les sociétés, à la fois en fonction de la région du siège social et de celle du lieu de production.

Le terme  $TR^S$  est estimé par application à la valeur nationale de la ventilation régionale de l'Impôt des sociétés (*ISOC*) au siège d'exploitation. Pour ce faire, la ventilation régionale de l'*ISOC* fournie par le *SPF Finances* en fonction du siège social est ajustée au siège d'exploitation, comme pour les bénéfices distribués, sur base du rapport entre l'emploi régional au siège d'exploitation et celui au siège social calculé en recourant aux matrices d'emplois élaborées par l'*ONSS*.

En l'absence d'information pertinente pour ventiler le terme « *autres* » ce dernier est ventilé au prorata des autres éléments constitutifs du *RRN* des sociétés.

Dans la mesure où l'hypothèse de répartition des revenus nets de la propriété adoptée, en première instance, n'a pas été retenue pour le secteur des sociétés financières, la correction suivante a été adoptée : le mode implicite de répartition de ces revenus impliqués par cette première méthode, a été remplacé, dans le cas des sociétés financières, par une répartition de ces revenus au prorata de l'activité régionale approximée par la  $VAB_{pb}$  du secteur<sup>13</sup>.

### 2.1.3 *RRN* du secteur des administrations publiques

Le *RRN* du secteur des administrations publiques hors taxes nettes perçues sur la production et les produits correspond à l'équation suivante :

$$RRN^{AP} = ENE^{AP} + PROPR_{reçus-versés}^{AP} \quad (3)$$

Où  $ENE^{AP} = VAB_{cf}^{AP} - SAL_{versés}^{AP} - CKF^{AP}$ .

Au niveau régional, le terme  $VAB_{cf}^{AP}$  peut être estimé sur base de la ventilation régionale du terme  $VAB_{pb}^{AP}$  disponible dans les comptes régionaux dans la mesure où la différence entre les deux concepts (qui correspond aux subsides sur la production dont bénéficie le secteur des administrations publiques) ne constitue, environ, qu'un pourcent de la  $VAB_{pb}^{AP}$ . Le terme  $SAL_{versés}^{AP}$  est, quant à lui, disponible comme tel dans la comptabilité régionale.

Le terme  $CKF^{AP}$  n'est disponible qu'au niveau national. On le ventile, par région, au prorata des amortissements régionaux calculés sur base des dépréciations estimées par le *CERPE* pour les branches « administration publique » et « enseignement » confondues.

Au niveau national, les revenus nets de la propriété des administrations publiques sont négatifs, en raison de l'importance des intérêts de la dette publique fédérale pour lesquels toute règle de partage entre les régions présente un caractère arbitraire<sup>14</sup>.

<sup>12</sup> Mesuré en termes d'équivalents temps plein (*ETP*).

<sup>13</sup> Le détail chiffré de la correction adoptée est disponible à l'annexe 1.

<sup>14</sup> En cas de défédéralisation de la dette fédérale, la ventilation adoptée ne pourrait être que le résultat d'une négociation dont l'issue n'est pas prédictible.

En conséquence, on distingue les revenus nets de la propriété qui relèvent des administrations décentralisées de ceux qui relèvent de l'Entité I.

Pour ce qui est des Communautés et Régions, ces revenus nets de la propriété sont affectés au territoire concerné<sup>15</sup>. Pour ce qui est des administrations locales, ces revenus, positifs et relativement faibles en comparaison de ceux du reste du secteur des administrations publiques, sont, faute d'information à ce propos, ventilés par région au prorata de la population.

En ce qui concerne les revenus nets de la propriété de l'Entité I, nous optons pour une ventilation du terme  $PROPR_{reçus-versés}$  de cette Entité au prorata des  $RRN$  globaux obtenus par sommation des  $RRN$  sectoriels en excluant ce terme. Ce choix n'est dicté par aucune considération en matière de partage entre régions de la dette fédérale. Il a été adopté pour neutraliser l'impact de cette ventilation sur les  $RRN$  globaux.

#### 2.1.4. $RRN$ du secteur des $ISBLSM$

Le revenu régional net du secteur des  $ISBLSM$  correspond, lui aussi, à l'équation suivante :

$$RRN^l = ENE^l + PROPR^l_{reçus-versés} \quad (4)$$

Ces éléments ne sont pas disponibles au niveau régional. Le revenu national du secteur est ventilé, par région, au prorata de la  $VAB$  régionale du secteur. Il s'agit là, bien sûr, d'une approximation, mais qui importe peu étant donné la faible importance du montant national à ventiler<sup>16</sup>.

#### 2.1.5. $RRN$ tous secteurs confondus

La somme des  $RRN$  sectoriels donne le revenu régional net total.

Le tableau 2 présente, pour chaque secteur, les revenus nets régionaux en termes nominaux et leur ventilation. En annexe 1, on trouvera les montants annuels nationaux concernés et le détail des clés adoptées ayant mené à ces résultats.

---

<sup>15</sup> Le total de ces revenus est repris du compte des administrations publiques de l'ICN. Il est ventilé entre Communautés et Régions au moyen des estimations effectuées dans le cadre de l'établissement de perspectives économiques régionales par le  $BFP$ , l' $IBSA$ , l' $IWEPS$  et le  $SVR$  (2016). Les revenus nets de la propriété des Communautés ont ensuite été territorialisés sur base de clés « population » sous hypothèse d'un partage de la population bruxelloise en 80% de francophones et 20% de néerlandophones.

<sup>16</sup> En effet, le revenu national net des  $ISBLSM$  correspond à moins de 0,07% du  $RNN$  total.

Tableau 2 : Revenus régionaux nets sectoriels : valeurs nominales (en millions d'euros) et ventilation régionale (en %)

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
<b>Ménages : RRN<sup>M</sup></b>									
<b>Royaume</b>	<b>213.179</b>	<b>223.305</b>	<b>235.213</b>	<b>248.359</b>	<b>246.462</b>	<b>250.691</b>	<b>257.478</b>	<b>263.704</b>	<b>266.868</b>
Bruxelles	19.456	20.397	21.756	23.067	23.048	23.570	24.083	24.449	24.829
Flandre	133.585	139.803	147.159	155.309	154.076	156.776	160.863	165.152	166.987
Wallonie	60.139	63.105	66.298	69.983	69.339	70.345	72.532	74.102	75.051
<i>Bruxelles</i>	<i>9,1%</i>	<i>9,1%</i>	<i>9,2%</i>	<i>9,3%</i>	<i>9,4%</i>	<i>9,4%</i>	<i>9,4%</i>	<i>9,3%</i>	<i>9,3%</i>
<i>Flandre</i>	<i>62,7%</i>	<i>62,6%</i>	<i>62,6%</i>	<i>62,5%</i>	<i>62,5%</i>	<i>62,5%</i>	<i>62,5%</i>	<i>62,6%</i>	<i>62,6%</i>
<i>Wallonie</i>	<i>28,2%</i>	<i>28,3%</i>	<i>28,2%</i>	<i>28,2%</i>	<i>28,1%</i>	<i>28,1%</i>	<i>28,2%</i>	<i>28,1%</i>	<i>28,1%</i>
<b>Sociétés : RRN<sup>S</sup></b>									
<b>Royaume</b>	<b>24.941</b>	<b>25.814</b>	<b>28.123</b>	<b>24.165</b>	<b>12.380</b>	<b>30.054</b>	<b>25.315</b>	<b>28.025</b>	<b>24.728</b>
Bruxelles	6.498	7.648	8.906	6.597	-776	6.841	7.306	6.834	4.305
Flandre	13.796	13.144	13.687	11.818	10.468	15.792	11.805	14.166	15.038
Wallonie	4.646	5.022	5.530	5.750	2.688	7.421	6.204	7.025	5.385
<i>Bruxelles</i>	<i>26,1%</i>	<i>29,6%</i>	<i>31,7%</i>	<i>27,3%</i>	<i>-6,3%</i>	<i>22,8%</i>	<i>28,9%</i>	<i>24,4%</i>	<i>17,4%</i>
<i>Flandre</i>	<i>55,3%</i>	<i>50,9%</i>	<i>48,7%</i>	<i>48,9%</i>	<i>84,6%</i>	<i>52,5%</i>	<i>46,6%</i>	<i>50,5%</i>	<i>60,8%</i>
<i>Wallonie</i>	<i>18,6%</i>	<i>19,5%</i>	<i>19,7%</i>	<i>23,8%</i>	<i>21,7%</i>	<i>24,7%</i>	<i>24,5%</i>	<i>25,1%</i>	<i>21,8%</i>
<b>Administrations publiques : RRN<sup>AP</sup></b>									
<b>Royaume</b>	<b>-11.048</b>	<b>-10.610</b>	<b>-10.651</b>	<b>-10.390</b>	<b>-10.218</b>	<b>-9.494</b>	<b>-9.018</b>	<b>-9.250</b>	<b>-8.170</b>
Bruxelles	-399	-376	-304	-184	-107	-174	-96	-53	132
Flandre	-7.303	-6.999	-7.016	-6.852	-6.957	-6.705	-6.309	-6.550	-5.910
Wallonie	-3.345	-3.235	-3.331	-3.354	-3.154	-2.615	-2.613	-2.647	-2.393
<i>Bruxelles</i>	<i>3,6%</i>	<i>3,5%</i>	<i>2,9%</i>	<i>1,8%</i>	<i>1,0%</i>	<i>1,8%</i>	<i>1,1%</i>	<i>0,6%</i>	<i>-1,6%</i>
<i>Flandre</i>	<i>66,1%</i>	<i>66,0%</i>	<i>65,9%</i>	<i>65,9%</i>	<i>68,1%</i>	<i>70,6%</i>	<i>70,0%</i>	<i>70,8%</i>	<i>72,3%</i>
<i>Wallonie</i>	<i>30,3%</i>	<i>30,5%</i>	<i>31,3%</i>	<i>32,3%</i>	<i>30,9%</i>	<i>27,5%</i>	<i>29,0%</i>	<i>28,6%</i>	<i>29,3%</i>
<b>ISBLSM : RRN<sup>I</sup></b>									
<b>Royaume</b>	<b>41</b>	<b>44</b>	<b>51</b>	<b>51</b>	<b>94</b>	<b>86</b>	<b>104</b>	<b>116</b>	<b>129</b>
Bruxelles	13	15	17	17	34	31	37	41	46
Flandre	18	19	22	22	38	35	42	47	52
Wallonie	10	10	12	12	22	20	25	28	31
<i>Bruxelles</i>	<i>32,7%</i>	<i>33,3%</i>	<i>33,4%</i>	<i>33,5%</i>	<i>35,7%</i>	<i>36,2%</i>	<i>36,2%</i>	<i>35,4%</i>	<i>35,5%</i>
<i>Flandre</i>	<i>43,5%</i>	<i>43,2%</i>	<i>42,8%</i>	<i>42,3%</i>	<i>40,6%</i>	<i>40,4%</i>	<i>40,2%</i>	<i>40,9%</i>	<i>40,4%</i>
<i>Wallonie</i>	<i>23,8%</i>	<i>23,6%</i>	<i>23,7%</i>	<i>24,2%</i>	<i>23,7%</i>	<i>23,4%</i>	<i>23,7%</i>	<i>23,7%</i>	<i>24,1%</i>
<b>Tous secteurs confondus : RRN</b>									
<b>Royaume</b>	<b>227.113</b>	<b>238.553</b>	<b>252.735</b>	<b>262.184</b>	<b>248.717</b>	<b>271.337</b>	<b>273.879</b>	<b>282.595</b>	<b>283.554</b>
Bruxelles	25.568	27.683	30.374	29.497	22.198	30.268	31.331	31.271	29.312
Flandre	140.096	145.967	153.851	160.297	157.625	165.897	166.400	172.816	176.167
Wallonie	61.449	64.903	68.509	72.391	68.894	75.171	76.148	78.508	78.074
<i>Bruxelles</i>	<i>11,3%</i>	<i>11,6%</i>	<i>12,0%</i>	<i>11,3%</i>	<i>8,9%</i>	<i>11,2%</i>	<i>11,4%</i>	<i>11,1%</i>	<i>10,3%</i>
<i>Flandre</i>	<i>61,7%</i>	<i>61,2%</i>	<i>60,9%</i>	<i>61,1%</i>	<i>63,4%</i>	<i>61,1%</i>	<i>60,8%</i>	<i>61,2%</i>	<i>62,1%</i>
<i>Wallonie</i>	<i>27,1%</i>	<i>27,2%</i>	<i>27,1%</i>	<i>27,6%</i>	<i>27,7%</i>	<i>27,7%</i>	<i>27,8%</i>	<i>27,8%</i>	<i>27,5%</i>

Sources : ICN, clés diverses et calculs des auteurs, pour plus de détails se référer à l'annexe 1.

## 2.2. Produits régionaux nets au coût des facteurs ( $PRN_{cf}$ )

Dans cette sous-section, nous calculons les  $PRN_{cf}$  dans le but de les comparer aux  $RRN$ .

Au niveau régional, tous secteurs confondus, on peut écrire :

$$PRN_{cf} = VAB_{pb} - CKF - (Tp - Sb) \quad (5)$$

Où :

$PRN_{cf}$  indique le produit régional net au coût des facteurs ;

$VAB_{pb}$  symbolise la valeur ajoutée brute régionale aux prix de base ;

$CKF$  désigne la consommation régionale de capital fixe ;

$Tp$  correspond aux taxes sur la production régionale ;

$Sb$  représente les subventions sur la production régionale.

Afin d'établir le  $PRN_{cf}$ , on procède comme suit :

La  $VAB_{pb}$  régionale est disponible comme telle dans la comptabilité régionale.

La  $CKF$  nationale est régionalisée en recourant à la clé de dépréciation élaborée par le *CERPE* pour l'ensemble des branches.

Au niveau national, les taxes et subsides sur la production<sup>17</sup> sont disponibles dans la comptabilité nationale. Plus de 50% de ces taxes correspondent au précompte immobilier.

En conséquence, ce dernier est ventilé, par région, de façon séparée en fonction de clés régionales établies sur base des statistiques de prélèvement fournies par le centre de recherche du gouvernement flamand pour ce qui est du précompte levé en Flandre sur l'entièreté de la période et par l'administration générale de la perception et du recouvrement (*AGPR*) sur la période 2010-2013 pour Bruxelles et la Wallonie. Pour ces deux régions, les ventilations pour les années antérieures ont été adaptées en fonction de l'évolution des revenus cadastraux régionaux<sup>18</sup>.

Le reste des taxes sur la production et les subsides sur la production sont ventilés au prorata des  $VAB_{pb}$  régionales des sociétés.

Les résultats sont présentés au tableau 3.

<sup>17</sup> En 2013, les taxes sur la production perçues par le secteur public s'élevaient à 8,7 milliards d'euros, en ce compris 4,9 milliards de précompte immobilier. Ces taxes sont bien inférieures aux taxes sur les produits (Taxe sur la valeur ajoutée (*TVA*) et accises pour l'essentiel) lesquelles atteignaient 42,4 milliards d'euros la même année. Rappelons que le concept de  $VAB_{pb}$  n'inclut pas les taxes sur les produits.

<sup>18</sup> *SPF Economie*, Occupation du sol selon le Registre Cadastral (1982-2015) pour Bruxelles et Service public de Wallonie, Revenu Cadastral imposable (1995 à 2015) pour la Wallonie.

Tableau 3 : Passage des produits régionaux bruts aux prix de base aux produits régionaux nets au coût des facteurs : valeurs nominales (en millions d'euros) et ventilation régionale (en %)

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
<b>VAB<sub>pb</sub></b>									
<b>Royaume</b>	<b>278.495</b>	<b>291.826</b>	<b>307.960</b>	<b>317.009</b>	<b>312.596</b>	<b>326.534</b>	<b>339.644</b>	<b>346.645</b>	<b>351.298</b>
Bruxelles	53.156	54.484	56.778	57.929	58.162	60.573	63.442	64.315	64.610
Flandre	159.762	168.391	178.813	183.235	180.440	187.944	195.869	201.165	204.620
Wallonie	65.577	68.951	72.369	75.845	73.995	78.016	80.333	81.166	82.067
<i>Bruxelles</i>	<i>19,1%</i>	<i>18,7%</i>	<i>18,4%</i>	<i>18,3%</i>	<i>18,6%</i>	<i>18,6%</i>	<i>18,7%</i>	<i>18,6%</i>	<i>18,4%</i>
<i>Flandre</i>	<i>57,4%</i>	<i>57,7%</i>	<i>58,1%</i>	<i>57,8%</i>	<i>57,7%</i>	<i>57,6%</i>	<i>57,7%</i>	<i>58,0%</i>	<i>58,2%</i>
<i>Wallonie</i>	<i>23,5%</i>	<i>23,6%</i>	<i>23,5%</i>	<i>23,9%</i>	<i>23,7%</i>	<i>23,9%</i>	<i>23,7%</i>	<i>23,4%</i>	<i>23,4%</i>
<b>CKF</b>									
<b>Royaume</b>	<b>54.797</b>	<b>58.700</b>	<b>62.023</b>	<b>66.223</b>	<b>67.658</b>	<b>70.287</b>	<b>73.664</b>	<b>76.382</b>	<b>77.416</b>
Bruxelles	9.013	9.641	10.145	10.743	10.910	11.226	11.703	12.002	12.165
Flandre	33.305	35.738	37.835	40.470	41.356	43.035	45.171	46.946	47.582
Wallonie	12.478	13.320	14.043	15.011	15.392	16.026	16.791	17.433	17.669
<i>Bruxelles</i>	<i>16,4%</i>	<i>16,4%</i>	<i>16,4%</i>	<i>16,2%</i>	<i>16,1%</i>	<i>16,0%</i>	<i>15,9%</i>	<i>15,7%</i>	<i>15,7%</i>
<i>Flandre</i>	<i>60,8%</i>	<i>60,9%</i>	<i>61,0%</i>	<i>61,1%</i>	<i>61,1%</i>	<i>61,2%</i>	<i>61,3%</i>	<i>61,5%</i>	<i>61,5%</i>
<i>Wallonie</i>	<i>22,8%</i>	<i>22,7%</i>	<i>22,6%</i>	<i>22,7%</i>	<i>22,7%</i>	<i>22,8%</i>	<i>22,8%</i>	<i>22,8%</i>	<i>22,8%</i>
<b>Tp</b>									
<b>Royaume</b>	<b>5.555</b>	<b>5.870</b>	<b>5.955</b>	<b>6.456</b>	<b>6.643</b>	<b>7.016</b>	<b>7.552</b>	<b>8.967</b>	<b>8.664</b>
Bruxelles	973	1.024	1.016	1.079	1.106	1.155	1.251	1.498	1.410
Flandre	3.048	3.227	3.309	3.643	3.768	4.024	4.319	5.195	5.025
Wallonie	1.534	1.619	1.631	1.733	1.769	1.837	1.982	2.273	2.229
<i>Bruxelles</i>	<i>17,5%</i>	<i>17,4%</i>	<i>17,1%</i>	<i>16,7%</i>	<i>16,6%</i>	<i>16,5%</i>	<i>16,6%</i>	<i>16,7%</i>	<i>16,3%</i>
<i>Flandre</i>	<i>54,9%</i>	<i>55,0%</i>	<i>55,6%</i>	<i>56,4%</i>	<i>56,7%</i>	<i>57,4%</i>	<i>57,2%</i>	<i>57,9%</i>	<i>58,0%</i>
<i>Wallonie</i>	<i>27,6%</i>	<i>27,6%</i>	<i>27,4%</i>	<i>26,8%</i>	<i>26,6%</i>	<i>26,2%</i>	<i>26,2%</i>	<i>25,4%</i>	<i>25,7%</i>
<b>Sb</b>									
<b>Royaume</b>	<b>4.942</b>	<b>6.357</b>	<b>7.457</b>	<b>8.606</b>	<b>9.420</b>	<b>10.719</b>	<b>11.487</b>	<b>11.781</b>	<b>12.118</b>
Bruxelles	977	1.229	1.402	1.595	1.785	2.008	2.159	2.182	2.197
Flandre	2.950	3.817	4.520	5.188	5.679	6.440	6.925	7.164	7.424
Wallonie	1.014	1.312	1.534	1.824	1.956	2.272	2.403	2.435	2.497
<i>Bruxelles</i>	<i>19,8%</i>	<i>19,3%</i>	<i>18,8%</i>	<i>18,5%</i>	<i>18,9%</i>	<i>18,7%</i>	<i>18,8%</i>	<i>18,5%</i>	<i>18,1%</i>
<i>Flandre</i>	<i>59,7%</i>	<i>60,0%</i>	<i>60,6%</i>	<i>60,3%</i>	<i>60,3%</i>	<i>60,1%</i>	<i>60,3%</i>	<i>60,8%</i>	<i>61,3%</i>
<i>Wallonie</i>	<i>20,5%</i>	<i>20,6%</i>	<i>20,6%</i>	<i>21,2%</i>	<i>20,8%</i>	<i>21,2%</i>	<i>20,9%</i>	<i>20,7%</i>	<i>20,6%</i>
<b>PRN<sub>cf</sub></b>									
<b>Royaume</b>	<b>223.085</b>	<b>233.614</b>	<b>247.438</b>	<b>252.936</b>	<b>247.715</b>	<b>259.950</b>	<b>269.915</b>	<b>273.078</b>	<b>277.336</b>
Bruxelles	44.148	45.048	47.020	47.702	47.930	50.199	52.647	52.996	53.232
Flandre	126.358	133.243	142.188	144.309	140.995	147.325	153.304	156.187	159.438
Wallonie	52.580	55.323	58.230	60.925	58.790	62.425	63.964	63.895	64.667
<i>Bruxelles</i>	<i>19,8%</i>	<i>19,3%</i>	<i>19,0%</i>	<i>18,9%</i>	<i>19,3%</i>	<i>19,3%</i>	<i>19,5%</i>	<i>19,4%</i>	<i>19,2%</i>
<i>Flandre</i>	<i>56,6%</i>	<i>57,0%</i>	<i>57,5%</i>	<i>57,1%</i>	<i>56,9%</i>	<i>56,7%</i>	<i>56,8%</i>	<i>57,2%</i>	<i>57,5%</i>
<i>Wallonie</i>	<i>23,6%</i>	<i>23,7%</i>	<i>23,5%</i>	<i>24,1%</i>	<i>23,7%</i>	<i>24,0%</i>	<i>23,7%</i>	<i>23,4%</i>	<i>23,3%</i>

Sources : ICN et calculs des auteurs.

En comparant les estimations des *RRN* établis au lieu de domicile (tableau 3) avec celles du *PRN<sub>cf</sub>* comptabilisées au lieu de création de la valeur ajoutée (tableau 4), nous observons que la production localisée sur les territoires flamand et wallon est bien inférieure aux revenus perçus par les résidents de ces deux régions. L'inverse est vrai pour Bruxelles. L'explication tient aux importants mouvements interrégionaux de revenus de facteurs de production. Ces derniers seront évalués à la section 3.

### 2.3. Evolution comparée des *RRN* et des *PRN<sub>cf</sub>*

L'ampleur des flux de revenus du travail et du capital entre les régions du pays modifie sensiblement à la hausse le niveau de la production flamande et wallonne et à la baisse celui de la production bruxelloise lorsque celle-ci est attribuée aux facteurs qui l'ont générée.

L'évolution du revenu régional net (*RRN*) de chaque région diffère également de celle de sa production intérieure (*PRN<sub>cf</sub>*) sur la période considérée de sorte que le ratio *RRN/PRN<sub>cf</sub>* de chaque région évolue au cours du temps. Un ratio supérieur (inférieur) à 100% signifie que plus (moins) de revenus sont générés par les habitants d'une entité territoriale considérée que de revenus sont créés sur le territoire de cette même entité. Dans le cas des régions flamande et wallonne, ce ratio peut donc être interprété comme un indice de dépendance régional de revenus en provenance du reste du monde et, pour Bruxelles, comme un indice d'exportation de ses revenus au bénéfice du reste du monde. Ce ratio est repris pour les trois régions et pour le Royaume au tableau 4 où il est exprimé en pourcentage.

Tableau 4 : Indice de dépendance des revenus en provenance du *RM* (ratio *RRN/PRN<sub>cf</sub>*)

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Bruxelles	57,9	61,5	64,6	61,8	46,3	60,3	59,5	59,0	55,1
Flandre	110,9	109,5	108,2	111,1	111,8	112,6	108,5	110,6	110,5
Wallonie	116,9	117,3	117,7	118,8	117,2	120,4	119,0	122,9	120,7
Royaume	101,8	102,1	102,1	103,7	100,4	104,4	101,5	103,5	102,2

Sources : Tableaux 2 et 3 et calculs des auteurs.

Au niveau du Royaume, l'indice a tendance à augmenter si l'on compare les valeurs de la première partie de la période et celles des deux dernières années. Cette augmentation peut être associée à l'augmentation des revenus nets du travail en provenance de l'étranger. Par contre, les valeurs erratiques associées aux années 2008 à 2011, sont explicables par les mouvements haussiers et baissiers des revenus nets du capital en provenance de l'extérieur : hausse en 2008, préfigurant la crise financière, chute en 2009, surcompensée l'année suivante, pour à nouveau s'effondrer en 2011. Ces mouvements apparaissent clairement lorsqu'on observe le tableau 5 qui reprend les revenus nets de la propriété de chaque secteur et leur total qui n'est autre que les revenus nets de la propriété en provenance du reste du monde d'unités résidentes belges.

Ce tableau met également en évidence l'importance des secteurs des sociétés non financières, d'une part, et financières, de l'autre, dans les fluctuations mentionnées au paragraphe précédent avec la particularité suivante : les deux sous-secteurs des sociétés ont enregistré depuis 2006 des variations dans leurs revenus nets de la propriété contradictoires. Les améliorations (détériorations) de la position déficitaire du secteur des sociétés non financières vont de pair avec une détérioration (amélioration) de la position, le plus souvent bénéficiaire des sociétés financières. Seule l'année 2011 fait exception quand la position du secteur des sociétés non financières se détériore fortement, alors que la position bénéficiaire des sociétés financières n'enregistre qu'une très faible baisse.

Tableau 5 : Revenus nets de la propriété des différents secteurs au niveau national (en millions d'euros)

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Sociétés non fin.	-22.136	-27.097	-26.969	-24.930	-17.211	-26.846	-32.217	-24.959	-21.372
Sociétés financières	5.643	9.853	8.020	5.895	-9.067	9.744	9.171	7.934	786
Administrations publiques	-11.084	-10.646	-10.687	-10.428	-10.257	-9.534	-9.061	-9.297	-8.219
Ménages	27.324	28.295	30.215	33.922	32.541	32.768	30.738	30.365	29.375
ISBLSM	41	44	51	51	94	86	104	116	129
Economie totale	-214	448	630	4.510	-3.899	6.217	-1.266	4.159	698
Reste du monde	214	-448	-630	-4.510	3.899	-6.217	1.266	-4.159	-698

Source : ICN.

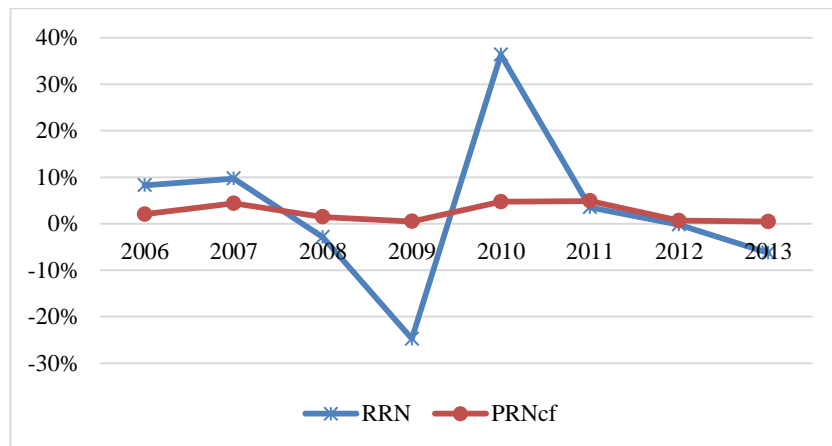
Au niveau régional, notons une hausse quasi continue de l'indice de dépendance wallon qui s'établit à 116,9 en début de période et à 120,7 en fin de période. Par contre, la Flandre enregistre, en début et fin de période, des indices du même ordre de grandeur, avec une augmentation temporaire durant les années 2008 à 2010.

L'évolution de ce ratio dépend bien évidemment des évolutions relatives des  $RRN$  et  $PRN_{cf}$  de chaque région.

Les graphiques 1 à 3 comparent la croissance, en termes nominaux, du  $RRN$  et du  $PRN_{cf}$  de chaque région. Soulignons que l'amplitude des variations des taux de croissance du  $RRN$  bruxellois est trop importante que pour pouvoir adopter une échelle commune dans ces trois graphiques. En conséquence, on comparera avec prudence l'impression visuelle résultant des fluctuations flamandes et wallonnes avec celle laissée par le graphique 1 relatif à Bruxelles.

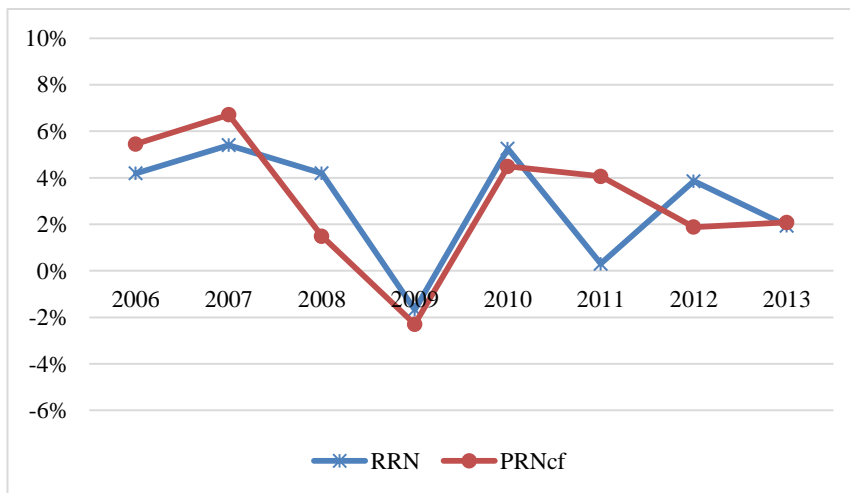


Graphique 1 : Comparaison des taux de croissance nominaux du  $RRN$  et du  $PRN_{cf}$  bruxellois



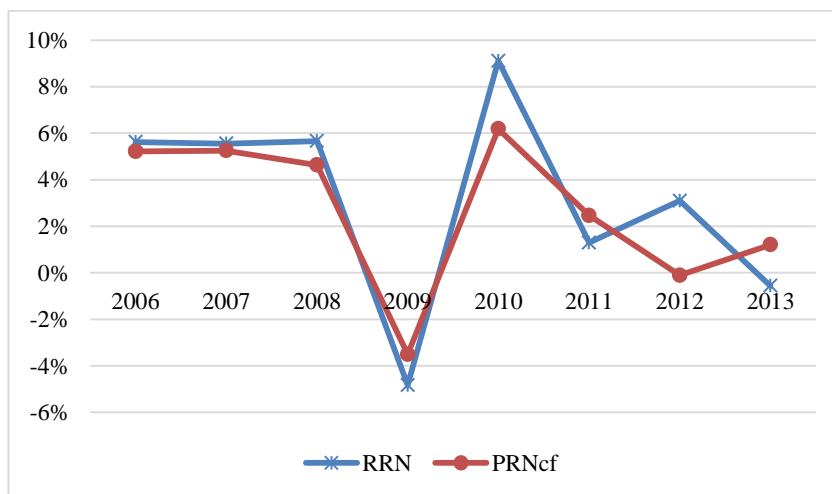
Sources : Tableaux 2 et 3 et calculs des auteurs.

Graphique 2 : Comparaison des taux de croissance nominaux du  $RRN$  et du  $PRN_{cf}$  flamands



Sources : Tableaux 2 et 3 et calculs des auteurs.

Graphique 3 : Comparaison des taux de croissance nominaux du  $RRN$  et du  $PRN_{cf}$  wallons



Sources : Tableaux 2 et 3 et calculs des auteurs.

A l'échelle nationale, précisons que produit et revenu ont augmenté de façon similaire entre 2005 et 2013, soit de 2,8% en moyenne par an. C'est aussi le cas pour la Flandre, où la croissance annuelle moyenne de ces deux grandeurs s'est établie à 2,9%.

En revanche, la croissance annuelle moyenne du *RRN* de la Wallonie (3,0%) s'est révélée plus rapide que celle de son *PRN<sub>cf</sub>* (2,6%) entre 2005 et 2013. Mesurés en termes de *RRN*, les écarts de croissance économique entre la Wallonie et la Flandre apparaissent donc nuls en moyenne, alors qu'ils sont en moyenne de l'ordre de -0,3 point de pourcentage sur la même période en termes de production intérieure.

Sur l'ensemble de la période, la croissance nominale du *RRN* de la région bruxelloise n'a atteint qu'un rythme annuel moyen de 1,7%, tandis que son *PRN<sub>cf</sub>* progressait dans le même temps de 2,4% par an.

Toutefois, l'ampleur des variations annuelles dans chaque région diffère souvent sensiblement entre *PRN<sub>cf</sub>* et *RRN*.

C'est le cas en Flandre où le premier enregistre un ralentissement en 2012, alors que le second témoigne dans le même temps d'une accélération des revenus primaires, qui fait suite, il est vrai, à un fléchissement nettement plus marqué durant l'année précédente.

La même constatation peut être effectuée pour la Wallonie où les écarts de croissance annuelle entre les deux agrégats semblent s'être accentués durant la deuxième partie de la période analysée.

Durant les huit années étudiées, la croissance des revenus primaires wallons (*RRN*) aurait été supérieure à celle enregistrée en Flandre à l'exception des années 2009, 2012 et 2013 où elle s'est révélée inférieure. Par contre, en termes de *PRN<sub>cf</sub>*, seuls les taux de croissance wallons des années 2008 et 2010 auraient été supérieurs à la croissance flamande.

Enfin, à Bruxelles, où le montant des revenus est nettement plus faible que le celui de la production intérieure, le *RRN* enregistre des fluctuations nettement plus marquées que celles du *PRN<sub>cf</sub>* (qui, en termes nominaux, s'avère, en comparaison, particulièrement stable). C'est particulièrement le cas en 2009, année de la récession liée à la crise financière, quand, au niveau du Royaume, les flux nets de revenus du capital vis-à-vis de l'étranger se sont effondrés de près de 8,4 milliards d'euros, selon la comptabilité nationale (cf. tableau 5). Selon nos estimations, cette chute serait imputable à Bruxelles, à concurrence de 7,1 milliards d'euros. Inversement, l'année suivante, au niveau belge, les revenus nets du capital en provenance de l'étranger se sont redressés de quelques 10,1 milliards d'euros, attribuable à Bruxelles à concurrence de 5,8 milliards d'euros. La prédominance de Bruxelles dans le mouvement des revenus nets du capital en provenance de l'extérieur, durant ces deux années, s'explique en bonne partie, par la concentration, sur son territoire, de l'activité du secteur financier pour qui, durant la crise financière, les revenus du capital se sont avérés plus volatiles que dans les autres secteurs.

### 3. Détermination des revenus nets des facteurs régionaux en provenance du reste du monde : méthodologie de calcul

La différence entre le  $RRN$  et le  $PRN_{cf}$  correspond au solde net des revenus de facteurs en provenance du reste du monde. Au niveau d'un territoire, ce solde équivaut à la différence entre les salaires et revenus de la propriété reçus par des résidents et les salaires et revenus de la propriété payés par des unités résidentes quel que soit le lieu de résidence des bénéficiaires. Pour une région belge, le « reste du monde » concerne à la fois l'étranger et les deux autres régions, sans qu'il ne soit possible dans l'état actuel de la statistique d'isoler le solde de chaque région vis-à-vis de l'étranger de celui envers le reste de la Belgique.

Ce solde concerne à la fois les revenus du capital, le revenu des ménages producteurs et ceux du travail.

Nous le déterminons au départ des équations qui suivent.

Rappelons d'abord que le  $RRN$  est associé au lieu de résidence ( $LR$ ) du bénéficiaire du revenu. Au niveau régional, cela peut s'écrire :

$$RRN = (SAL_{reçus} + ENE^{LR} + RMixte_{net}^{LR} + PROPR_{reçus-versés}) \quad (6a)$$

Par contre, la production est associée au lieu d'activité ( $LA$ ). On peut donc écrire :

$$\begin{aligned} PRN_{cf} = PRB_{cf} - CKF &= (EBE^{LA} + RMixte_{brut}^{LA} + SAL_{versés}) - CKF \\ &= (ENE^{LA} + RMixte_{net}^{LA} + SAL_{versés}) \end{aligned} \quad (6b)$$

Sur base des deux formules précédentes, on peut déduire après simplification :

$$\begin{aligned} &RRN - PRN_{cf} \\ &= SAL_{reçus} + (ENE^{LR} - ENE^{LA}) + (RMixte_{net}^{LR} - RMixte_{net}^{LA}) + PROPR_{reçus-versés} - SAL_{versés} \\ &= SAL_{reçus-versés} + (ENE^{LR,M} - ENE^{LA,M}) + (RMixte_{net}^{LR} - RMixte_{net}^{LA}) + PROPR_{reçus-versés} \end{aligned} \quad (6)$$

puisque pour tous les secteurs, hormis le secteur des ménages ( $M$ ),  $ENE^{LR} = ENE^{LA}$ .

Le terme  $SAL_{reçus-versés}$  correspond bien entendu à un solde de revenus du travail, le terme  $PROPR_{reçus-versés}$ , à un solde de revenus du capital.

Le terme  $(ENE^{LR,M} - ENE^{LA,M}) + (RMixte_{net}^{LR} - RMixte_{net}^{LA})$  doit se comprendre comme le revenu net des ménages producteurs de services de logements et d'activité indépendante en provenance du reste de la Belgique.

La première partie de ce terme est liée au fait que, dans une région, le total des loyers des logements acquittés par ses résidents est différent du total des loyers perçus par ses résidents. Comme il s'agit de mouvements de revenus liés à la propriété d'un capital immobilier, on peut assimiler ce solde à un revenu net du capital en provenance du reste du pays.

La seconde partie est liée au fait que la région d'activité d'un indépendant ne correspond pas nécessairement à sa région de résidence. La notion de revenu mixte correspond, pour partie, au revenu du travail de l'indépendant et, pour partie, au rendement du capital investi dans son activité. En d'autres termes, une partie de ce solde devrait, en principe, être associée au solde des revenus du travail en provenance du reste de la Belgique et l'autre au solde des revenus du capital. Toutefois, en pratique, les deux sont indissociables.

En conséquence, nous assimilerons le terme  $SAL_{reçus-versé}$  au « solde des revenus du travail », tandis que l'ensemble des autres termes du membre de droite de l'équation 6 sera considéré comme le « solde des revenus du capital » ( $RCAP_{reçus-versés}$ ), même si cette affectation est, pour partie, abusive<sup>19,20</sup>.

Le terme  $SAL_{reçus-versés}$  est identifiable dans les comptes régionaux, qui fournissent, à la fois, les salaires perçus par les ménages résidents dans la région et les salaires versés par chacun des secteurs résidents dans la région.

On peut alors isoler les revenus nets régionaux du capital par différence comme suit :

$$RCAP_{reçus-versés} = RRN - PRN_{cf} - SAL_{reçus-versés} \quad (7)$$

La section 4 évalue ces flux.

---

<sup>19</sup> Signalons que, bien que le solde net des revenus du travail des indépendants ne soit pas quantifiable, il est vraisemblablement assez faible par rapport à tous les autres flux de revenus en provenance du reste de la Belgique.

<sup>20</sup> Précisons encore que les flux interrégionaux de  $RMixte$  et d' $ENE$  s'annulent à l'échelle nationale, de sorte qu'à ce niveau, le solde des revenus du capital équivaut précisément aux revenus de la propriété. De plus, à l'échelle régionale, seul le secteur des ménages est concerné par ces mouvements de  $RMixte$  et d' $ENE$ . Pour les autres secteurs, le solde des revenus du capital correspond exactement au solde des revenus de la propriété.

#### 4. Revenus nets régionaux des facteurs en provenance du reste du monde : résultats et commentaires

Le tableau 6 reprend les valeurs de  $RRN$ , de  $PRN_{cf}$  et celle des soldes nets des revenus des facteurs en provenance du reste du monde. Il distingue les revenus du travail et les revenus du capital. Ces valeurs sont présentées en termes nominaux et en pourcentage des  $PRN_{cf}$  respectifs.

Tableau 6 : Passage du  $PRN_{cf}$  au  $RRN$  (en millions d'euros, sauf mention contraire)

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
<b>Bruxelles</b>									
RRN – $PRN_{cf}$	-18.579	-17.364	-16.645	-18.205	-25.732	-19.931	-21.316	-21.725	-23.920
(% $PRN_{cf}$ )	-42,1%	-38,5%	-35,4%	-38,2%	-53,7%	-39,7%	-40,5%	-41,0%	-44,9%
SAL <sub>reçus-versés</sub>	-16.719	-16.606	-17.529	-17.835	-18.219	-18.248	-19.131	-19.603	-19.903
(% $PRN_{cf}$ )	-37,9%	-36,9%	-37,3%	-37,4%	-38,0%	-36,4%	-36,3%	-37,0%	-37,4%
RCAP <sub>reçus-versés</sub>	-1.860	-759	883	-370	-7.513	-1.683	-2.185	-2.121	-4.017
(% $PRN_{cf}$ )	-4,2%	-1,7%	1,9%	-0,8%	-15,7%	-3,4%	-4,2%	-4,0%	-7,5%
<b>Flandre</b>									
RRN – $PRN_{cf}$	13.738	12.723	11.663	15.988	16.630	18.572	13.096	16.628	16.730
(% $PRN_{cf}$ )	10,9%	9,5%	8,2%	11,1%	11,8%	12,6%	8,5%	10,6%	10,5%
SAL <sub>reçus-versés</sub>	12.091	11.957	12.329	12.253	12.951	13.248	13.864	14.115	14.539
(% $PRN_{cf}$ )	9,6%	9,0%	8,7%	8,5%	9,2%	9,0%	9,0%	9,0%	9,1%
RCAP <sub>reçus-versés</sub>	1.647	766	-666	3.735	3.679	5.323	-769	2.513	2.190
(% $PRN_{cf}$ )	1,3%	0,6%	-0,5%	2,6%	2,6%	3,6%	-0,5%	1,6%	1,4%
<b>Wallonie</b>									
RRN – $PRN_{cf}$	8.869	9.580	10.280	11.466	10.105	12.746	12.184	14.613	13.408
(% $PRN_{cf}$ )	16,9%	17,3%	17,7%	18,8%	17,2%	20,4%	19,0%	22,9%	20,7%
SAL <sub>reçus-versés</sub>	8.870	9.140	9.866	10.321	10.170	10.169	10.496	10.845	10.881
(% $PRN_{cf}$ )	16,9%	16,5%	16,9%	16,9%	17,3%	16,3%	16,4%	17,0%	16,8%
RCAP <sub>reçus-versés</sub>	0	441	413	1.145	-65	2.577	1.688	3.768	2.526
(% $PRN_{cf}$ )	0,0%	0,8%	0,7%	1,9%	-0,1%	4,1%	2,6%	5,9%	3,9%
<b>Royaume</b>									
RRN – $PRN_{cf}$	4.028	4.940	5.297	9.248	1.003	11.387	3.964	9.517	6.217
(% $PRN_{cf}$ )	1,4%	1,7%	1,7%	2,9%	0,3%	3,4%	1,2%	2,7%	1,8%
SAL <sub>reçus-versés</sub>	4.241	4.491	4.667	4.739	4.902	5.170	5.230	5.357	5.518
(% $PRN_{cf}$ )	1,9%	1,9%	1,9%	1,9%	2,0%	2,0%	1,9%	2,0%	2,0%
RCAP <sub>reçus-versés</sub>	-213	448	630	4.510	-3.899	6.217	-1.266	4.160	699
(% $PRN_{cf}$ )	-0,1%	0,2%	0,3%	1,8%	-1,6%	2,4%	-0,5%	1,5%	0,3%

Sources : ICN, clés diverses et calculs des auteurs.

Quatre observations s'imposent :

- Les flux nets de revenus du travail sont bien plus importants que ceux du capital ;
- les revenus nets du travail pour Bruxelles sont largement négatifs, alors que des montants positifs sont enregistrés pour les deux autres régions reflétant le phénomène des navettes nettes de travailleurs vers la région bruxelloise<sup>21</sup> ;

<sup>21</sup> Les soldes bénéficiaires de revenus du travail pour la Flandre et la Wallonie s'expliquent également, bien qu'en moindre mesure, par des flux nets de travailleurs depuis ces régions avec les pays limitrophes de la Belgique.

- la Wallonie est la région dont, en termes relatifs, le revenu du travail provenant du  $RM^{22}$  est le plus important ;
- sur la période étudiée, Bruxelles enregistre régulièrement un solde négatif des revenus nets du capital en provenance du reste du monde contrairement aux deux autres régions.

Pour comprendre cette dernière observation, il faut remarquer plusieurs éléments au niveau national. Le secteur des ménages bénéficie de la plupart des revenus nets de la propriété<sup>23</sup> (cf. tableau 5). A l'inverse, les revenus nets du secteur non financier sont systématiquement fortement négatifs. Par ailleurs, les revenus nets de la propriété des sociétés financières sont généralement positifs, à l'exception de l'année 2009. Ils s'avèrent particulièrement fluctuants d'une année à l'autre et de moindre importance, en valeur absolue, que les revenus nets de la propriété du secteur non financier. Or, si l'on observe la ventilation régionale des revenus nets du capital des ménages - essentiellement constitués de revenus de la propriété - telle que reprise dans le tableau 7, la part de Bruxelles dans ces revenus apparaît inférieure à 10% alors que sa part dans le secteur non financier est de l'ordre de 15,5%, et que, par ailleurs, sa part dans le secteur financier est de l'ordre de 55%.

Tableau 7 : Ventilation régionale des revenus nets du capital des ménages

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Bruxelles	9,7%	9,5%	9,6%	9,7%	9,6%	9,8%	9,6%	9,2%	9,2%
Flandre	64,3%	64,7%	64,8%	65,2%	65,6%	65,6%	65,9%	66,5%	66,2%
Wallonie	26,0%	25,8%	25,5%	25,1%	24,8%	24,6%	24,5%	24,3%	24,6%
<b>Royaume</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>

Source : ICN.

Les revenus nets du capital de Bruxelles, d'une part, dépendent donc négativement de la faible importance relative de sa population mais, d'autre part, sont fortement corrélés aux fluctuations des revenus nets de la propriété du secteur financier.

<sup>22</sup> En ce compris Bruxelles et la Flandre.

<sup>23</sup> Seul l'étranger, certaines années, et marginalement les *ISBLSM* enregistrent également des revenus nets de la propriété positifs.

## 5. Conclusion

Dans le présent cahier, nous nous sommes livrés à un exercice d'estimation des *RRN* régionaux en Belgique de 2005-2013.

Par comparaison entre les *RRN* et les *PRN<sub>cf</sub>*, nous pouvons mesurer le flux net de revenus de facteurs en provenance du reste du monde pour chacune des régions. En particulier, pour l'année 2013, la Région de Bruxelles-Capitale enregistre un solde négatif de 23.927 millions d'euros, la Flandre et la Wallonie, des flux positifs estimés respectivement à 16.941 et à 13.203 millions d'euros. En proportion du *PRN<sub>cf</sub>*, ces flux sont plus importants en Wallonie qu'en Flandre. Ils exercent par ailleurs une influence positive sur la croissance du *RRN* de la région, qui, sur l'ensemble de la période d'estimation, s'est avérée plus marquée que celle du *PRN<sub>cf</sub>*.

Il faut souligner la cohérence générale de la démarche assurée par le recours à un système homogène de comptabilisation tant au niveau national que régional.

Toutefois, à défaut de statistiques de revenu régional comptabilisées pour tous les secteurs, nous devons appliquer nos propres clés de ventilation pour apprécier la ventilation régionale des revenus de la propriété sectoriels.

Deux hypothèses fortes ont été adoptées.

La première concerne la clé de ventilation des revenus nets de la propriété de l'Entité I, largement négatifs en raison de l'importance des intérêts de la dette publique fédérale. En cas de régionalisation effective des intérêts de la dette publique, la ventilation adoptée pour les revenus nets de la propriété de l'Entité I ne pourrait être que le résultat d'une négociation dont l'issue n'est pas prédictible et dont on ne peut faire l'économie d'une hypothèse de ventilation.

La deuxième concerne la clé de répartition régionale des revenus nets de la propriété des sociétés non financières, d'une part, et financières, de l'autre. Une hypothèse hybride a été adoptée à ce propos et, il est évident, qu'étant donné l'importance de ces flux, les résultats finaux seront nécessairement fortement dépendants des hypothèses retenues.

La poursuite du développement de la comptabilité régionale sectorielle officielle devrait permettre à l'avenir de lever la deuxième réserve. Néanmoins, l'imbrication des économies régionales du pays, notamment par la présence de nombreuses sociétés multirégionales et de multiples niveaux de pouvoir, nécessitera toujours de recourir à des hypothèses de ventilation complémentaires, en matière de revenus de la propriété notamment, entre établissements d'une même société plurirégionale ou encore entre régions administrées par un même niveau de pouvoir. Notons que le développement des comptes régionaux des sociétés est en principe déjà partiellement possible dans la mesure où un calcul ascendant des agrégats régionaux est déjà réalisé en bonne partie par l'*ICN* pour les entreprises monorégionales, au départ de données individuelles.

Un renforcement de la cohérence entre les optiques comptables de revenu et de production serait aussi de nature à améliorer les estimations de revenu régional, d'une part, via l'harmonisation des sources utilisées tout au long de la séquence des comptes et, d'autre part, via la mobilisation de sources récentes qui permettent aujourd'hui de mieux mesurer les navettes et donc les mouvements de revenus du facteur travail. A cet égard, les données recueillies par l'*ONSS* permettent de lier finement les salaires versés au lieu de travail à ceux perçus au lieu de domicile.

Gageons que la modification récente du paysage statistique belge favorisera la mise en œuvre de telles améliorations. Depuis le début de l'année 2016, les régions ont en effet été intégrées à l'Institut Interfédéral de Statistiques et à l'Institut des Comptes Nationaux (*ICN*). Cette évolution institutionnelle pourrait, par exemple, faciliter la construction d'agrégats régionaux relatifs aux sociétés en partant de sources individuelles (évitant ainsi certaines hypothèses globales évoquées dans le cahier de recherche pour ventiler, par région, les revenus de la propriété des sociétés), ainsi que la poursuite du développement de comptes régionalisés des administrations publiques, comme ceux des pouvoirs locaux actuellement en cours.



## Bibliographie

### Articles

- BASSILIÈRE, D., M. MIGNOLET & M.-E. MULQUIN, « Les Revenus Régionaux Bruts en Belgique : un Exercice d'évaluation », *Cahiers Economiques de Bruxelles*, Vol 45, n° 4, 2003, pp. 137-156.
- CARUSO, F., « Le PIB par habitant en perspective », dans Rapport sur l'Economie Wallonne, *Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique*, Février 2016, pp. 13-31.
- CHAIDRON, N., M. MIGNOLET, M.-E. MULQUIN, Les Revenus Régionaux Bruts (RRB) en Belgique : un exercice d'évaluation sur la période 1995 à 2004, Cahier de recherche n°26, *CERPE*, 2008.

### Sites internet

- Banque Nationale de Belgique / Institut des Comptes Nationaux, Comptes Nationaux 2015, Comptes des administrations publiques, « Recettes, dépenses et solde de financement ».
- Banque Nationale de Belgique / Institut des Comptes Nationaux, Comptes Nationaux 2015, Comptes des administrations publiques, « Recettes, dépenses et capacité (+) ou besoin (-) de financement des Communautés et Régions » et « Recettes, dépenses et capacité (+) ou besoin (-) de financement des administrations locales ».
- Banque Nationale de Belgique / Institut des Comptes Nationaux, Comptes Nationaux 2015, Comptes des secteurs annuels détaillés.
- Banque Nationale de Belgique / Institut des Comptes Nationaux, Comptes Nationaux 2015, Finances publiques, Comptes non financiers des administrations publiques, « Impôt et cotisations sociales effectives reçus par type ».
- Banque Nationale de Belgique / Institut des Comptes Nationaux, Comptes Régionaux 2016, « Comptes des revenus des ménages »
- Banque Nationale de Belgique / Institut des Comptes Nationaux, Comptes Régionaux 2016, « Variables par industrie », « Résultats par A10 – NUTS 3 ».
- SPF Economie, Occupation du sol selon le Registre Cadastral (1982-2015), lien : [http://statbel.fgov.be/fr/modules/publications/statistiques/environnement/fichiers\\_telechargeables/occupation\\_du\\_sol\\_selon\\_le\\_registre\\_cadastral\\_\(1982\\_-\\_2015\).jsp](http://statbel.fgov.be/fr/modules/publications/statistiques/environnement/fichiers_telechargeables/occupation_du_sol_selon_le_registre_cadastral_(1982_-_2015).jsp)

### Données reçues

- Administration générale de la perception et de recouvrement, Précompte immobilier, données de 2010-2013.
- Office nationale de sécurité sociale (ONSS), Matrice d'emploi au lieu de production versus localisation du siège social, données pour 2005-2013.
- Service public de Wallonie (SPW), Revenu cadastral, données de 2005-2009.
- Studiedienst vlaamse regering (SVR), Précompte immobilier, données de 2005-2013.
- BFP, IBSA, IWEPS et SVR, Perspectives économiques régionales 2016-2021, juillet 2016, HERMREG : cf. annexe statistiques de la publication 2016, lien : <http://www.iweps.be/sites/default/files/reg20160628annexe.xls>

## Liste des acronymes

*AGPR* : Administration générale de la perception et de recouvrement

*BFP* : Bureau fédéral du plan

*CERPE* : Centre de recherches en économie régionale et politique économique

*CKF* : Consommation de capital fixe

*EBE* : Excédent brut d'exploitation

*ENE* : Excédent net d'exploitation

*ETP* : Equivalents temps plein

*ICN* : Institut des comptes nationaux

*ISBLSM* : Institut sans but lucratif au service des ménages

*ISOC* : Impôt des sociétés

*IWEPS* : Institut wallon de l'évaluation, de la prospective de la statistique

*IBSA* : Institut bruxellois de statistique et d'analyse

*ONSS* : Office national de sécurité sociale

*PRN* : Produit régional net

*RNN* : Revenu national net

*RRN* : Revenu régional net

*SEC* : Système européen des comptes

*SPF* : Service public fédéral

*SVR* : Studiedienst vlaamse regering

*TVA* : Taxe sur la valeur ajoutée

*VAB* : Valeur ajoutée brute

## Liste des variables utilisées dans les formules

« *autres* » : Transferts nets divers des sociétés correspondant à moins de 4% de la différence entre la *VAB* au prix de base des sociétés et les salaires versés par celles-ci

$PROPR_{reçus-versés}$  : Revenus nets de la propriété de chacun des secteurs résidents

$RCAP_{reçus-versés}$  : Solde des revenus du capital

$RDN^S$  : Revenu disponible net des sociétés

$RMixte$  : Revenu mixte des ménages résidents

$SAL_{reçus}$  : Salaires perçus par des travailleurs résidents d'un territoire quel que soit leur lieu de travail

$SAL_{versés}$  : Salaires versés par les secteurs résidents d'un territoire quel que soit le lieu de résidence du salarié

$Sb$  : Subventions sur la production régionale

$TNP$  : Taxes nettes sur la production, à savoir  $(Tp - Sb)$

$Tp$  : Taxes sur la production régionale

$TR^S$  : Taxes sur le revenu des sociétés

## Annexe 1 : Construction des RRN

Le tableau ci-dessous reprend les valeurs des composantes nationales (notées *N*) à ventiler et les clés de régionalisation employées dans les calculs.

### Construction des RRN : Valeurs nationales et clés de ventilation régionales adoptées (en millions d'euros, sauf mention contraire)

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
<b>Ménages</b>									
<b>RNN<sup>M</sup></b>	<b>213.179</b>	<b>223.305</b>	<b>235.213</b>	<b>248.359</b>	<b>246.462</b>	<b>250.691</b>	<b>257.478</b>	<b>263.704</b>	<b>266.868</b>
<i>Ventilation régionale (ICN, comptes régionaux)</i>									
<i>Bruxelles</i>	9,1%	9,1%	9,2%	9,3%	9,4%	9,4%	9,4%	9,3%	9,3%
<i>Flandre</i>	62,7%	62,6%	62,6%	62,5%	62,5%	62,5%	62,5%	62,6%	62,6%
<i>Wallonie</i>	28,2%	28,3%	28,2%	28,2%	28,1%	28,1%	28,2%	28,1%	28,1%
<b>Sociétés financières et non financières</b>									
<b>RNN<sup>S</sup></b>	<b>24.941</b>	<b>25.814</b>	<b>28.123</b>	<b>24.165</b>	<b>12.380</b>	<b>30.054</b>	<b>25.315</b>	<b>28.025</b>	<b>24.728</b>
<b>Valeurs régionales avant correction des revenus nets de la propriété des sociétés financières</b>									
<b>RDN<sup>S</sup></b>	<b>16.339</b>	<b>15.537</b>	<b>18.644</b>	<b>14.422</b>	<b>6.053</b>	<b>23.670</b>	<b>16.940</b>	<b>17.746</b>	<b>14.075</b>
<i>Clé CERPE (bénéfices distribués au siège d'exploitation)</i>									
<i>Bruxelles</i>	22,0%	22,0%	25,3%	23,2%	22,3%	16,3%	21,5%	20,3%	19,5%
<i>Flandre</i>	59,9%	59,9%	56,1%	52,8%	59,3%	60,2%	54,6%	57,5%	59,4%
<i>Wallonie</i>	18,0%	18,0%	18,6%	24,0%	18,4%	23,5%	23,9%	22,2%	21,1%
<b>TR<sup>S</sup></b>	<b>10.040</b>	<b>11.685</b>	<b>11.981</b>	<b>11.870</b>	<b>8.377</b>	<b>9.543</b>	<b>10.960</b>	<b>11.944</b>	<b>12.519</b>
<i>Clé CERPE (ISOC au siège d'exploitation)</i>									
<i>Bruxelles</i>	14,6%	14,8%	14,2%	13,9%	13,1%	13,1%	13,4%	13,2%	13,2%
<i>Flandre</i>	64,7%	63,4%	63,7%	62,5%	64,1%	63,9%	64,8%	64,8%	64,8%
<i>Wallonie</i>	20,7%	21,8%	22,1%	23,6%	22,9%	22,9%	21,8%	22,0%	22,0%

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
<b>Autres</b>	<b>-1.439</b>	<b>-1.408</b>	<b>-2.502</b>	<b>-2.127</b>	<b>-2.050</b>	<b>-3.158</b>	<b>-2.585</b>	<b>-1.665</b>	<b>-1.866</b>

Clé (moyenne pondérée des clés précédentes)

<i>Bruxelles</i>	19,2%	18,9%	21,0%	19,0%	16,9%	15,4%	18,3%	17,4%	16,5%
<i>Flandre</i>	61,8%	61,4%	59,1%	57,2%	62,0%	61,3%	58,6%	60,4%	61,9%
<i>Wallonie</i>	19,0%	19,7%	19,9%	23,8%	21,0%	23,4%	23,0%	22,1%	21,5%

**Revenus nets de la propriété des sociétés sous hypothèse de comportement identique dans les trois régions en matière de rétention des bénéfices (a)**

<i>Bruxelles</i>	-4.499	-4.603	-3.320	-3.970	-6.309	-5.500	-6.049	-5.060	-5.180
<i>Flandre</i>	-9.766	-10.412	-13.165	-12.632	-16.459	-9.952	-14.915	-11.611	-14.408
<i>Wallonie</i>	-2.229	-2.230	-2.465	-2.433	-3.511	-1.650	-2.083	-354	-998

**Ventilation des revenus nets de la propriété des sociétés sous hypothèse de comportement identique dans les trois régions en matière de rétention des bénéfices (b)**

Clé ( $VAB_{pb}$ , ICN, comptes régionaux)

<i>Bruxelles</i>	27,3%	26,7%	17,5%	20,9%	24,0%	32,2%	26,2%	29,7%	25,2%
<i>Flandre</i>	59,2%	60,4%	69,5%	66,4%	62,6%	58,2%	64,7%	68,2%	70,0%
<i>Wallonie</i>	13,5%	12,9%	13,0%	12,8%	13,4%	9,7%	9,0%	2,1%	4,8%

**Clé  $VAB_{pb}$  des sociétés financières appliquée à leurs revenus nets de la propriété (c)**

Clé ( $VAB_{pb}$ , ICN, comptes régionaux)

<i>Bruxelles</i>	57,5%	54,7%	55,0%	54,8%	55,7%	55,0%	55,3%	54,3%	52,6%
<i>Flandre</i>	30,8%	32,9%	32,9%	32,5%	31,9%	31,3%	31,6%	33,3%	34,8%
<i>Wallonie</i>	11,8%	12,4%	12,1%	12,7%	12,4%	13,8%	13,1%	12,4%	12,6%

**Revenus nets de la propriété des sociétés financières: total national (d)**

Royaume	5.643	9.853	8.020	5.895	-9.067	9.744	9.171	7.934	786
---------	-------	-------	-------	-------	--------	-------	-------	-------	-----

**2005                  2006                  2007                  2008                  2009                  2010                  2011                  2012                  2013**

**Correction des revenus nets de la propriété régionaux des sociétés financières (e)**

(e) = (d) + ((c) - (b))

Bruxelles	1.705	2.763	3.007	2.001	-2.873	2.221	2.665	1.948	216
Flandre	-1.605	-2.711	-2.932	-1.996	2.787	-2.621	-3.036	-2.767	-276
Wallonie	-99	-52	-75	-5	86	400	371	820	61

**Revenus nets de la propriété des sociétés après correction des revenus nets de la propriété des sociétés financières (f)**

(f) = (a) + (e)

Bruxelles	-2.794	-1.840	-313	-1.969	-9.182	-3.279	-3.385	-3.112	-4.965
Flandre	-11.371	-13.124	-16.097	-14.629	-13.672	-12.573	-17.951	-14.379	-14.685
Wallonie	-2.329	-2.281	-2.540	-2.438	-3.424	-1.250	-1.711	466	-937

**RRN<sup>S</sup>**

$RRN^S = RDN^S + TN^S + Autres^S + Correction (e)$

Bruxelles	6.498	7.648	8.906	6.597	-776	6.841	7.306	6.834	4.305
Flandre	13.796	13.144	13.687	11.818	10.468	15.792	11.805	14.166	15.038
Wallonie	4.646	5.022	5.530	5.750	2.688	7.421	6.204	7.025	5.385

**Administrations publiques**

**RNN<sup>AP</sup>                  -11.048                  -10.610                  -10.651                  -10.390                  -10.218                  -9.494                  -9.018                  -9.250                  -8.170**

**VAB<sub>pb</sub><sup>AP</sup>                  42.689                  44.778                  46.703                  49.288                  50.936                  52.452                  54.812                  56.917                  58.436**

Clé (ICN, VAB des administrations publiques)

Bruxelles	24,8%	24,1%	24,6%	24,4%	24,2%	24,6%	24,8%	24,9%	25,2%
Flandre	45,2%	45,6%	45,5%	45,8%	45,7%	45,3%	45,3%	45,4%	45,1%
Wallonie	30,0%	30,3%	29,9%	29,7%	30,1%	30,1%	29,9%	29,7%	29,7%

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
<b>CKF<sup>AP</sup></b>	<b>6.617</b>	<b>7.120</b>	<b>7.470</b>	<b>7.827</b>	<b>7.695</b>	<b>8.074</b>	<b>8.585</b>	<b>8.889</b>	<b>8.968</b>

Clé CERPE (administration publique + enseignement)

<i>Bruxelles</i>	15,7%	15,7%	15,4%	15,7%	15,8%	15,8%	15,9%	15,9%	15,9%
<i>Flandre</i>	56,5%	56,6%	57,0%	56,9%	56,6%	56,5%	56,5%	56,6%	56,6%
<i>Wallonie</i>	27,8%	27,7%	27,6%	27,4%	27,6%	27,7%	27,6%	27,5%	27,5%

<b>SAL<sup>AP</sup> versés</b>	<b>36.418</b>	<b>38.012</b>	<b>39.632</b>	<b>41.897</b>	<b>43.748</b>	<b>44.909</b>	<b>46.771</b>	<b>48.599</b>	<b>50.054</b>
------------------------------------	---------------	---------------	---------------	---------------	---------------	---------------	---------------	---------------	---------------

Clé (ICN, rémunérations payées)

<i>Bruxelles</i>	24,0%	23,4%	23,9%	23,7%	23,8%	24,2%	24,4%	24,5%	24,8%
<i>Flandre</i>	45,6%	45,9%	45,9%	46,2%	45,9%	45,4%	45,5%	45,6%	45,2%
<i>Wallonie</i>	30,4%	30,7%	30,2%	30,1%	30,3%	30,3%	30,1%	29,9%	30,0%

<b>PROPR<sup>ENTITE II</sup> reçus-versés</b>	<b>123</b>	<b>477</b>	<b>319</b>	<b>297</b>	<b>115</b>	<b>30</b>	<b>342</b>	<b>430</b>	<b>447</b>
---	------------	------------	------------	------------	------------	-----------	------------	------------	------------

Clé CERPE (sur base de la territorialisation des revenus nets de la propriété des diverses Entités décentralisées)

<i>Bruxelles</i>	11,3%	11,6%	12,0%	11,3%	8,9%	11,2%	11,4%	11,1%	10,3%
<i>Flandre</i>	61,5%	61,0%	60,7%	61,0%	63,2%	61,1%	60,7%	61,1%	62,1%
<i>Wallonie</i>	27,2%	27,3%	27,3%	27,8%	27,8%	27,7%	27,8%	27,8%	27,5%

<b>PROPR<sup>ENTITE I</sup> reçus-versés</b>	<b>-11.207</b>	<b>-11.123</b>	<b>-11.005</b>	<b>-10.725</b>	<b>-10.371</b>	<b>-9.564</b>	<b>-9.404</b>	<b>-9.728</b>	<b>-8.666</b>
--	----------------	----------------	----------------	----------------	----------------	---------------	---------------	---------------	---------------

Clé CERPE (RNN tous secteurs confondus hors revenus nets de la propriété de l'Entité I)

<i>Bruxelles</i>	11,3%	11,6%	12,0%	11,3%	8,9%	11,2%	11,4%	11,1%	10,3%
<i>Flandre</i>	61,5%	61,0%	60,7%	61,0%	63,2%	61,1%	60,7%	61,1%	62,1%
<i>Wallonie</i>	27,2%	27,3%	27,3%	27,8%	27,8%	27,7%	27,8%	27,8%	27,5%

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
<b>ISBLSM</b>									
<b>RNN<sup>1</sup></b>	<b>41</b>	<b>44</b>	<b>51</b>	<b>51</b>	<b>94</b>	<b>86</b>	<b>104</b>	<b>116</b>	<b>129</b>

Clé (ICN, VAB<sub>pb</sub> du secteur)

Bruxelles	32,7%	33,3%	33,4%	33,5%	35,7%	36,2%	36,2%	35,4%	35,5%
Flandre	43,5%	43,2%	42,8%	42,3%	40,6%	40,4%	40,2%	40,9%	40,4%
Wallonie	23,8%	23,6%	23,7%	24,2%	23,7%	23,4%	23,7%	23,7%	24,1%

### Tous secteurs confondus

<b>RRN</b>	<b>227.113</b>	<b>238.553</b>	<b>252.735</b>	<b>262.184</b>	<b>248.717</b>	<b>271.337</b>	<b>273.879</b>	<b>282.595</b>	<b>283.554</b>
------------	----------------	----------------	----------------	----------------	----------------	----------------	----------------	----------------	----------------

RRN : total des différentes composantes du RRN

Bruxelles	25.568	27.683	30.374	29.497	22.198	30.268	31.331	31.271	29.312
Flandre	140.096	145.967	153.851	160.297	157.625	165.897	166.400	172.816	176.167
Wallonie	61.449	64.903	68.509	72.391	68.894	75.171	76.148	78.508	78.074

Ventilation régionale

Bruxelles	11,3%	11,6%	12,0%	11,3%	8,9%	11,2%	11,4%	11,1%	10,3%
Flandre	61,7%	61,2%	60,9%	61,1%	63,4%	61,1%	60,8%	61,2%	62,1%
Wallonie	27,1%	27,2%	27,1%	27,6%	27,7%	27,7%	27,8%	27,8%	27,5%

Sources : ICN, clés diverses et calculs des auteurs.

# Cahiers de recherche

## Série Politique Economique

2006

N°1 – 2006/1	N. Eyckmans, O. Meunier et M. Mignolet	La déduction des intérêts notionnels et son impact sur le coût du capital.
N°2 – 2006/2	R. Deschamps	Enseignement francophone : Qu'avons-nous fait du refinancement?
N°3 – 2006/3	J. Dubois, C. Janssens, V. Schmitz et R. Deschamps	Les perspectives budgétaires de la Région wallonne de 2006 à 2016.
N°4 – 2006/4	C. Janssens, J. Dubois, V. Schmitz et R. Deschamps	Les perspectives budgétaires de la Région de Bruxelles-Capitale de 2006 à 2016.
N°5 – 2006/5	C. Janssens, J. Dubois, V. Schmitz et R. Deschamps	Les perspectives budgétaires de la Commission communautaire française de 2006 à 2016.
N°6 – 2006/6	V. Schmitz, J. Dubois, C. Janssens et R. Deschamps	Les perspectives budgétaires de la Communauté française de 2006 à 2016.
N°7 – 2006/7	R. Deschamps	Le fédéralisme belge a-t-il de l'avenir?
N°8 – 2006/8	O. Meunier, M. Mignolet et M-E Mulquin	Les transferts interrégionaux en Belgique : discussion du « Manifeste pour une Flandre indépendante ».
N°9 – 2006/9	J. Dubois et R. Deschamps	Comparaisons interrégionale et intercommunautaire des budgets 2006 des entités fédérées.
N°10 – 2006/10	C. Ernaelsteen, M. Mignolet et M-E. Mulquin	Dépenses privées et publiques de recherche et développement : diagnostic et perspectives en vue de l'objectif de Barcelone.

2007

N°11 – 2007/1	O. Meunier, M. Mignolet et M-E. Mulquin	Les transferts interrégionaux en Belgique : une approche historique
N°12 – 2007/2	O. Meunier et M. Mignolet	Mobilité des bases taxables à l'impôt des sociétés.
N°13 – 2007/3	N. Chaidron, M. Mignolet et M-E. Mulquin	Croissance du secteur industriel entre 1995 et 2004 : une comparaison Wallonie – Flandre.
N°14 – 2007/4	J. Dubois, C. Janssens, V. Schmitz et R. Deschamps	Les perspectives budgétaires de la Région wallonne de 2007 à 2017.
N°15 – 2007/5	C. Janssens, J. Dubois, V. Schmitz et R. Deschamps	Les perspectives budgétaires de la Région de Bruxelles-Capitale de 2007 à 2017.
N°16 – 2007/6	V. Schmitz, C. Janssens, J. Dubois et R. Deschamps	Les perspectives budgétaires de la Communauté française de 2007 à 2017.
N°17 – 2007/7	C. Janssens, J. Dubois, V. Schmitz et R. Deschamps	Les perspectives budgétaires de la Commission communautaire française de 2007 à 2017.
N°18 – 2007/8	J. Dubois, C. Janssens, V. Schmitz et R. Deschamps	Comparaisons interrégionale et intercommunautaire des budgets de dépenses 2007 des Entités fédérées.
N°19 – 2007/9	O. Meunier, M. Mignolet et M-E. Mulquin	Les transferts interrégionaux en Belgique. Extrait de l'ouvrage intitulé « L'espace Wallonie - Bruxelles. Voyage au bout de la Belgique », sous la direction de B. Bayenet, H. Capron et P. Liégeois (De Boeck Université, 2007).
N°20 – 2007/10	R. Deschamps	Fédéralisme ou scission du pays



2008		
------	--	--

N°22 – 2008/1	C. Ernaelsteen, M. Mignolet et M-E. Mulquin	Financement des Régions, clé IPP et démographie.
N°23 – 2008/2	A. Joskin, N. Chaidron, M. Mignolet et M-E. Mulquin	Salaires et coût du travail : constat émergeant des données sectorielles régionales.
N°24 – 2008/3	M. Lannoy, M. Mignolet et M-E. Mulquin	Dépenses régionales de R&D : diagnostic et perspectives en vue de l' « objectif de Barcelone ».
N°25 – 2008/4	S. Collet, G. Weickmans et R. Deschamps	Les politiques d'emploi et de formation en Belgique : estimation du coût des politiques wallonnes et comparaisons interrégionales et intercommunautaires.
N°26 – 2008/5	N. Chaidron, M. Mignolet et M-E. Mulquin	Les Revenus Régionaux Bruts (RRB) en Belgique : un exercice d'évaluation sur la période 1995 à 2004.
N°27 – 2008/6	R. Deschamps	La politique de l'emploi et la négociation salariale dans l'Etat fédéral belge. Ce texte est paru dans l'ouvrage « Réflexions sur le Fédéralisme Social – Gedachten over Sociaal Federalisme », Bea Cantillon ed, ACCO, février 2008.
N°28 – 2008/7	H. Laurent, O. Meunier et M. Mignolet	Quel instrument choisir pour relancer les investissements dans les régions en retard ?
N°29 – 2008/8	J. Dubois, C. Janssens, V. Schmitz et R. Deschamps	Les perspectives budgétaires de la Région wallonne de 2008 à 2018. Ce document a été présenté lors du 17e Congrès des Economistes belges de Langue française (Louvain-la-Neuve, 21 et 22 Novembre 2007).
N°30 – 2008/9	V. Schmitz, J. Dubois, C. Janssens et R. Deschamps	Les perspectives budgétaires de la Communauté française de 2008 à 2018.
N°31 – 2008/10	C. Janssens, J. Dubois, V. Schmitz et R. Deschamps	Les perspectives budgétaires de la Région de Bruxelles-Capitale de 2008 à 2018.
N°32 – 2008/11	C. Janssens, J. Dubois, V. Schmitz et R. Deschamps	Les perspectives budgétaires de la Commission communautaire française de 2008 à 2018.
N°33 – 2008/12	V. Schmitz et R. Deschamps	Financement et dépenses d'enseignement et de recherche fondamentale en Belgique – Evolutions et comparaisons communautaires.
N°34 – 2008/13	R. Deschamps	Enseignement francophone. On peut faire mieux, mais comment ?
N°35 – 2008/14	J. Dubois, C. Janssens, V. Schmitz et R. Deschamps	Comparaisons interrégionale et intercommunautaire des budgets de dépenses 2008 des Entités fédérées

2009		
------	--	--

N°36 – 2009/01	C. Ernaelsteen, M. Mignolet et M-E. Mulquin	La croissance économique du secteur industriel entre 1995 et 2006 : une comparaison Wallonie - Flandre
N°37 – 2009/02	C. Ernaelsteen, M. Dejardin	La performance macroéconomique wallonne. Quelques points de repères
N°38 – 2009/03	J. Dubois, C. Janssens, V. Schmitz, A. de Streel et R. Deschamps	Les perspectives budgétaires de la Région wallonne de 2009 à 2019.
N°39 – 2009/04	V. Schmitz, J. Dubois, C. Janssens, A. de Streel et R. Deschamps	Les perspectives budgétaires de la Communauté française de 2009 à 2019.
N°40 – 2009/05	C. Janssens, J. Dubois, V. Schmitz, A. de Streel et R. Deschamps	Les perspectives budgétaires de la Région de Bruxelles-Capitale de 2009 à 2019.
N°41 – 2009/06	C. Janssens, J. Dubois, V. Schmitz, A. de Streel et R. Deschamps	Les perspectives budgétaires de la Commission communautaire française de 2009 à 2019.
N°42 – 2009/08 (version détaillée)	N. Chaidron, R. Deschamps, J. Dubois, C. Ernaelsteen, M. Mignolet, M-E. Mulquin, V. Schmitz et A. de Streel	Réformer le financement des Entités fédérées : le modèle CERPE.

N°42 – 2009/08 N. Chaidron, R. Deschamps, J. Dubois, C. Réformer le financement des Entités fédérées : le modèle  
(version Ernaelsteen, M. Mignolet, M-E. Mulquin, V. CERPE.  
succinte) Schmitz et A. de Streel

2010

N°43 – 2010/01 V. Schmitz, E. Hermans, C. Janssens, A. de Comparaisons interrégionale et intercommunautaire des  
Streel et R. Deschamps budgets de dépenses 2009 des Entités fédérées

N°44 – 2010/02 R. Deschamps Proposition pour un Fédéralisme plus performant :  
Responsabilisation, coordination, coopération.

N°45 – 2010/03 E. Hermans, C. Janssens, V. Schmitz, A. de Les perspectives budgétaires de la Région wallonne de  
Streel et R. Deschamps 2010 à 2020.

N°46 – 2010/04 V. Schmitz, E. Hermans, C. Janssens, A. de Les perspectives budgétaires de la Communauté française  
Streel et R. Deschamps de 2010 à 2020.

N°47 – 2010/05 C. Janssens, E. Hermans, V. Schmitz, A. de Les perspectives budgétaires de la Région de Bruxelles-  
Streel et R. Deschamps Capitale de 2010 à 2020.

N°48 – 2010/06 C. Janssens, E. Hermans, V. Schmitz, A. de Les perspectives budgétaires de la Commission  
Streel et R. Deschamps communautaire française de 2010 à 2020.

N°49 – 2010/07 R. Deschamps Un meilleur enseignement en Communauté française –  
Nous le pouvons si nous le voulons.

N°50 – 2010/08 P. Pousset, M-E. Mulquin et M. Mignolet La croissance économique du secteur industriel entre  
1995 et 2007 : une comparaison Wallonie – Flandre.

N°51 – 2010/09 E. Hermans, V. Schmitz, C. Janssens, A. de Comparaisons interrégionale et intercommunautaire des  
Streel et R. Deschamps budgets de dépenses 2010 des Entités fédérées.

2011

N°52 – 2011/01 C. Janssens, E. Hermans, V. Schmitz, A. de Les Régions disposent d'une large autonomie fiscale :  
Streel et R. Deschamps Inventaire des compétences et estimations chiffrées.

N°53 – 2011/02 M. Lannoy, M-E. Mulquin et M. Mignolet Transferts interrégionaux et soldes nets à financer  
régionaux belges : quelques considérations arithmétiques  
et les réalités 2006-2010.

N°54 – 2011/03 E. Hermans, C. Janssens, V. Schmitz, A. de Les perspectives budgétaires de la Région wallonne de  
Streel et R. Deschamps 2011 à 2021.

N°55 – 2011/04 V. Schmitz, E. Hermans, C. Janssens, A. de Les perspectives budgétaires de la Communauté française  
Streel et R. Deschamps de 2011 à 2021.

N°56 – 2011/05 C. Janssens, E. Hermans, V. Schmitz, A. de Les perspectives budgétaires de la Région de Bruxelles-  
Streel et R. Deschamps Capitale de 2011 à 2021.

N°57 – 2011/06 C. Janssens, E. Hermans, V. Schmitz, A. de Les perspectives budgétaires de la Commission  
Streel et R. Deschamps communautaire française de 2011 à 2021.

N°58 – 2011/07 M.-E. Mulquin et K. Senger Interregional transfers and economic convergence of  
regions.

N°59 – 2011/08 C. Ernaelsteen, M. Mignolet, M-E. Mulquin et Les dynamiques de croissance régionale : Flandre et  
P. Pousset Wallonie font jeu égal. Que cachent ces observations ? -  
Analyse de la croissance du secteur marchand en  
Wallonie et en Flandre entre 2003 et 2008.

N°60 – 2011/09 E. Hermans, V. Schmitz, B. Scorneau, A. de Comparaisons interrégionale et intercommunautaire des  
Streel et R. Deschamps budgets de dépenses 2011 des Entités fédérées.

2013
------

N°61 – 2013/01	B. Scoreneau, S. Thonet, V. Schmitz et R. Deschamps	Comparaisons interrégionale et intercommunautaire des budgets de dépenses 2012 des Entités fédérées.
N°62 – 2013/02	S. Thonet, B. Scoreneau, V. Schmitz et R. Deschamps	L'autonomie fiscale des Régions : Inventaire des compétences et estimations chiffrées.
N° 63 – 2013/03	B. Scoreneau, V. Schmitz et R. Deschamps	The structure of expenditure of the Regions and Communities in Belgium : a comparison 2002-2011 (in « The Return of the Deficit, Public Finance in Belgium over 2000-2010 »).
N°64 – 2013/04	S. Thonet, B. Scoreneau, V. Schmitz et R. Deschamps	Comparaisons interrégionale et intercommunautaire des budgets de dépenses 2013 des Entités fédérées.
N°65 – 2013/05	I. Clerbois, C. Ernaelsteen, P. Pousset, M. Dejardin et M. Mignolet (CERPE), S. Avanzo, J. Bouajaja, L. de Wind, S. Flament, P. Kestens, R. Plasman et I. Tojerow (DULBEA)	La 6ème réforme de l'Etat : Impact budgétaire du transfert de compétences et des nouvelles modalités de financement.
N°66 – 2013/06	S. Thonet, B. Scoreneau, V. Schmitz et R. Deschamps	Les perspectives budgétaires de la Wallonie de 2013 à 2023 tenant compte de la 6ème réforme de l'État.
N°67 – 2013/07	V. Schmitz, S. Thonet, B. Scoreneau et R. Deschamps	Les perspectives budgétaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles de 2013 à 2023 tenant compte de la 6ème réforme de l'État.
N°68 – 2013/08	B. Scoreneau, V. Schmitz, S. Thonet et R. Deschamps	Les perspectives budgétaires de la Région de Bruxelles-Capitale de 2013 à 2023 tenant compte de la 6ème réforme de l'État.
N°69 – 2013/09	B. Scoreneau, V. Schmitz, S. Thonet et R. Deschamps	Les perspectives budgétaires de la Commission communautaire française de 2013 à 2023 tenant compte de la 6ème réforme de l'État.
N°70 – 2013/10	C. Ernaelsteen, I. Clerbois, M. Dejardin et M. Mignolet	Dépenses privées et publiques de R&D en Belgique – Diagnostic en vue de l'objectif « Europe 2020 ».
N°71 – 2013/11	B. Scoreneau, V. Schmitz, S. Thonet et R. Deschamps	La 6 <sup>ème</sup> réforme de l'État : Perspectives budgétaires de la Communauté française et des Régions wallonne et bruxelloise et enjeux pour leurs politiques budgétaires.
N°72 – 2013/12	C. Ernaelsteen, M. Romato	Disparités régionales d'inflation ressentie par les ménages en Belgique : constat pour la Belgique 2000-2011.

2014
------

N°73 – 2014/01	V. Schmitz, R. Deschamps	Financement et dépenses d'enseignement et de recherche fondamentale en Belgique : évolution et comparaisons communautaires et internationales.
Hors-série - 2014	S. Avanzo, J. Bouajaja, I. Clerbois, L. de Wind, C. Ernaelsteen, S. Flament, E. Lecuivre, C. Podgornik, P. Pousset, V. Schmitz, S. Thonet, M. Dejardin, R. Deschamps, P. Kestens, M. Mignolet, R. Plasman et I. Tojerow	La 6 <sup>ème</sup> réforme de l'Etat : Modalités nouvelles de financement, transfert de compétences et impact budgétaire.
N°74 – 2014/02	R. Deschamps	Un meilleur enseignement : nous le pouvons si nous le voulons.
N°75 – 2014/03	I. Clerbois, C. Ernaelsteen, M. Dejardin, et M. Mignolet	Croissance économique wallonne sur la période 2009-2012 : une idiosyncrasie wallonne ?
N°76 – 2014/04	C. Podgornik, E. Lecuivre, S. Thonet et R. Deschamps	Comparaisons interrégionale et intercommunautaire des budgets de dépenses 2014 des Entités fédérées.

## 2015

N°77 – 2015/01	C. Ernaelsteen, M.-E. Mulquin, M. Mignolet et M. Romato	Les transferts interrégionaux en Belgique : Questions méthodologiques et réalités 2007-2012.
N°78 – 2015/02	S. Thonet, E. Lecuivre, C. Podgornik et R. Deschamps	Les perspectives budgétaires de la Wallonie de 2015 à 2025.
N°79 – 2015/03	E. Lecuivre, C. Podgornik, S. Thonet et R. Deschamps	Les perspectives budgétaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles de 2015 à 2025.
N°80 – 2015/04	C. Podgornik, E. Lecuivre, S. Thonet et R. Deschamps	Les perspectives budgétaires de la Région de Bruxelles-Capitale de 2015 à 2025.

## 2016

N°81 – 2016/01	S. Thonet, E. Lecuivre, C. Podgornik et R. Deschamps	Comparaisons interrégionale et intercommunautaire des budgets de dépenses 2015 des Entités fédérées.
N°82 – 2016/02	S. Thonet, E. Lecuivre, C. Podgornik et R. Deschamps	Les perspectives budgétaires de la Wallonie de 2016 à 2026.
N°83 – 2016/03	E. Lecuivre, C. Podgornik, S. Thonet et R. Deschamps	Les perspectives budgétaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles de 2016 à 2026.
N°84 – 2016/04	C. Podgornik, E. Lecuivre, S. Thonet et R. Deschamps	Les perspectives budgétaires de la Région de Bruxelles-Capitale de 2016 à 2026.
N°85 – 2016/05	F. Caruso, D. Delaunoy, C. Ernaelsteen, M. Mignolet, M.-E. Mulquin	Revenus Régionaux en Belgique et soldes régionaux de revenus en provenance du reste du monde